

MAGAZINE

# HORIZON MINES

Nouveau

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines: [www.mines-rdc.cd](http://www.mines-rdc.cd)

Mensuel N°003 août 2013  
Dépôt légal: UT 3.01208-

Tél.: +243 81 1515 163 - 81 641 5713 - 89 568 2060

**Exclusivité :**

## LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIERES DE LA RDC DE 2003 A 2012

EXPLOITATION DES MINERAIS DANS L'ESPACE CIRGL

**La RD-Congo lance  
son Certificat  
Régional**



**PROMINES finance une formation en cartographie**

# SOMMAIRE

## EDITORIAL

P. 5

**La certification des minerais dans l'espace CIRGL : une réalité**

## ACTUALITES

P. 7 - 28

**La réglementation sur les exportations des concentrés renvoyée au 1er janvier 2014**

**La RD-Congo lance son Certificat Régional**

**Promines finance une mission de formation en cartographie à Anvers**

**La RDC met le cap sur la télédétection**

## DOSSIER

P. 29 - 36

**Les statistiques des exportations minières de 2003 à 2012**

## LA RONDE DES ENTREPRISES

P. 37 - 39

**Fondation Dan Gertler, Tiger resources, TFM**

**ECHOS DES PROVINCES P. 40 - 41**

## ZOOM SUR LES MINES AFRICAINES

P. 42 - 43



### HORIZON MINES MAGAZINE

Mensuel du Ministère des Mines de la RD Congo  
Immeuble Gécamines, 3ème étage  
Bld du 30 Juin - Kinshasa-RDC

### DIRECTION:

Editeur Responsable :  
Ministère des Mines

### Editeur délégué :

Ikoli Yombo Y'a Peke Joseph

### Directeur de la publication :

Dawe Prosper

### REDACTION:

Rédacteurs en chef :  
Kasongo Lumbala Emile  
Mitundukidi Kienga Victor Ruffin

### Secrétariat de Rédaction :

Bongengwa N'isotale Jean-Remy  
Ndiatu Mavungu  
Banza Jacques

### Rédacteurs :

Banda N'landu Pauline  
Buaganda Mudingi Eric  
Bwalya Ilunga Gudule  
Banza Jacques  
Bongengwa N'isotale Jean-Remy  
Mashagiro Kwezi Hussein  
Mofila Matapeyi Nadine  
Nyamutiba Lungere Eddy  
Ndiatu Mavungu  
Ikoli Yombo Y'a Peke Joseph  
Dawe Prosper  
Dikomb' Kong La Fontaine  
Pambu Bindungwa Bibiche  
Kiyansi Makangu Blandine

### Finances et Distribution :

PROMINES

### REALISATION:

Assistants techniques :  
Midi Zemba Boniface  
Ngoie Mutunda Gaston

### Maquette et Design :

CTCPM

### Impression:

Imprimerie Lejack

© Ministère des Mines 2013



**Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE**  
Président de la République Démocratique du Congo

*« La bonne gouvernance autant que la transparence dans la gestion du secteur minier imposent le respect d'une éthique, non seulement, par les pouvoirs publics mais aussi par les opérateurs privés et la Société Civile »*

**Extrait du discours à la Conférence sur la Gouvernance et la Transparence à Lubumbashi, 30 janvier 2013**

MAGAZINE

# HORIZON MINES

Nouveau

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DES MINES



---

## **HORIZON MINES Magazine :**

*l'info puisée à  
la source,  
traitée par les  
professionnels  
du secteur*

---



## LA CERTIFICATION DES MINERAIS DANS L'ESPACE CIRGL : UNE RÉALITÉ

**Valéry MUKASA MWANABUTE**  
*Directeur de Cabinet*

**L**a mise en application du mécanisme de certification des minerais de la filière des stannifères et accompagnateurs, appelée sous le vocable 3T (Tin, Tantale, Tungstène) et de la filière aurifère dans l'espace CIRGL est entrée dans sa phase décisive depuis le 24 juillet dernier.

En cette matière, la palme d'honneur revient à la République Démocratique du Congo, le tout premier Etat membre de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs, CIRGL, à lancer son Certificat Régional, balisant ainsi la voie à d'autres pays membres de la région à lui emboîter le pas.

En effet, il s'agit d'un engagement solennel pris par les Chefs d'Etats et de Gouvernements à l'issue du sommet spécial de la CIRGL du 15 décembre 2010, à Lusaka en Zambie, en vue de couper tous les liens avec l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la Région des Grands Lacs.

Par ce mécanisme, les Etats membres s'engagent in fine à exclure de leurs chaînes de production et d'exporta-

tion tout produit minier provenant des sites non certifiés.

Aussi, la présence à Kinshasa, Capitale de la République Démocratique du Congo, des délégués des 11 pays de la Région des Grands a conféré à cet événement un cachet spécial qui démontre la ferme volonté de tous les Etats membres à se doter chacun de son parchemin, afin de se conformer aux critères fixés par la CIRGL et le Guide de l'OCDE sur le Devoir de Diligence.

Après donc la République Démocratique du Congo, il nous revient que le Rwanda se prépare aussi à lancer son Certificat Régional CIRGL dans les tout prochains jours. Une initiative à encourager parce que devant favoriser une exploitation transparente des minerais dans l'espace CIRGL.

Une bonne nouvelle : plusieurs autres pays membres de la CIRGL sont aussi disposés à lancer leurs certificats dans les meilleurs délais pour se conformer à ces nouvelles dispositions portant sur la mise en place du mécanisme régional de certification des produits miniers extraits et commercialisés dans la Région des Grands Lacs.

# **HORIZON MINES**

## **Magazine :**



\* *Un gisement  
d'opportunités  
pour vulgariser  
et booster vos  
affaires*

\* *Une mine  
d'informations  
fiabiles puisées à  
partir du puits*



**PROMINES**

Projet d'Appui au Secteur Minier en RDC



Ministère des Mines

PROMINES

Avec l'appui technique et financier de PROMINES

## VISITE DES INSTALLATIONS DE BANRO PAR LE PREMIER MINISTRE L'AD Désiré SANGARA annonce la sortie du premier lingot fin décembre 2013



A dr. : le Premier ministre et le ministre national des Mines en aparté, à l'extrême gauche, le gouverneur de la province du Maniema

**L**e Maniema, province à vocation minière et agricole a connu au début du mois de juillet, une visite de travail du Premier Ministre Matata Mponyo. Le point d'ogre de cette mission a été la visite du Chef du gouvernement congolais des sites miniers de Banro corporation situé à Namoya dans le territoire de Kamambare. En prévision de l'entrée en production de cette entreprise, le Premier Ministre, accompagné du ministre national des Mines, Martin Kabwelulu, a présidé une importante séance de travail. Y ont pris une part active à cette réunion tenue le mardi 02 juillet à l'hôtel du gouvernement provincial, le staff de Banro Co et le gouverneur de la province du Maniema. A cette occasion, Matata Ponyo Mapon a, une fois de plus, réitéré le soutien du Gouvernement au secteur privé considéré comme moteur de croissance et de création des richesses ainsi que d'emplois. Le Premier Ministre a indiqué que les lois de la Rd-Congo doivent être respectées par les opérateurs miniers en travaillant dans la transparence, au mieux des intérêts de toutes les parties.

Auparavant, le Président directeur général de Banro corporation, M. John Clarke qui arrivait pour la première fois dans la province du Maniema a fait un briefing à l'intention de la

délégation du chef du Gouvernement sur l'état d'avancement des travaux à Namoya et ailleurs. Prenant à son tour la parole, l'Administrateur délégué de Banro Co en RDC, M. Désiré Sangara s'est réjoui des encouragements du Premier Ministre adressés à Banro de persévérer dans le projet afin d'atteindre les objectifs de production à la fin de cette année et de travailler de manière à ce que toutes les parties engagées dans ce projet en tirent profit. En clair, il s'agit pour Matata Ponyo de voir Namoya Mining, une des quatre filiales de Banro Corporation en RDC, engranger des bénéfices et aussi finaliser des projets sociaux en faveur des populations affectées par les

activités minières dans le Maniema en général, à Namoya en particulier.

L'événement tant attendu : M. Désiré Sangara a annoncé la sortie du premier lingot d'or de l'usine de Namoya Mining pour fin 2013. Il a ajouté que la production des gisements du site de Namoya est estimée à 300 kilos par mois. Mais les responsables de Banro sont déterminés à augmenter la production. D'où, l'exploration doit se poursuivre pour développer de nouveaux gisements. S'agissant des projets déjà ciblés en termes de bénéfices directs en faveur de la population, M. Sangara a indiqué que différentes actions à caractère social ont été réalisées. Néanmoins, le gros problème sur lequel la société Namoya Mining est en train de résoudre, c'est la délocalisation des creuseurs artisanaux. « On a abordé ce problème avec le Premier Ministre. Nous saluons le fait que le ministre des Mines a signé des arrêtés pour créer de coopératives afin de pouvoir récupérer des creuseurs artisanaux. Nous sommes entrain d'étudier ces solutions afin que tout en continuant à permettre certains de vivre de l'artisanat et préparer d'autres notamment, en les formant en vue d'avoir la possibilité de trouver un poste d'emploi dans la société », a rassuré l'Administrateur délégué Sangara.

**Prosper DAWE**



L'AD Sangara se confiant à la presse

EXPORTATION DE CONCENTRÉS DU CUIVRE ET COBALT BRUT

## LE MINISTRE DES MINES RENVOIE L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES EXPORTATIONS DES CONCENTRÉS AU 1ER JANVIER 2014



© Photo HMM 2013

Son Excellence Monsieur le ministre des Mines, Martin Kabwelulu, devant l'assistance

**E**n exécution d'un des segments de son programme d'actions portant sur la valeur ajoutée à conférer aux produits miniers à l'exportation, le Ministère des Mines et celui des Finances avaient pris un Arrêté Interministériel en date du 05 avril 2013, interdisant l'exportation des produits concentrés.

Par cette réglementation, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est donné pour objectif de transformer localement les produits miniers de la filière cupro-cobaltifère, mettant ainsi un terme à l'exportation des minerais à l'état brut.

Avec comme effet d'entraînement, la création d'emploi tout en tirant au maximum la valeur marchande

réelle de sa production. Pour information, cette mesure de restriction devait initialement entrer en vigueur en juillet 2013. Mais pour des raisons techniques, un arrêté du Ministre des Mines avait accordé un délai de grâce de 90 jours aux entreprises minières aux fins d'écouler leurs stocks tout en précisant qu'au-delà de cette date, seuls, le cuivre et le cobalt transformés, plus ou moins raffinés seraient acceptés à l'exportation.

La décision relative à l'interdiction de l'exportation des concentrés de cuivre et cobalt a été suspendue provisoirement. Le moratoire court jusqu'au 31 décembre 2013, a déclaré à la presse, Martin KABWELULU, Ministre des Mines. Néanmoins, des informations parvenues à la

rédaction de HORIZON MINES Magazine indiquent que, seules, deux grandes entreprises minières du Katanga ont réussi à installer en un temps record, leurs usines de raffinage. Il s'agit de Freeport Mac Moran et de Glencore. Quant aux autres opérateurs miniers, ils évoquent le déficit en électricité comme obstacle à se conformer à la nouvelle réglementation.

Huitième grand producteur de cuivre au monde et premier producteur mondial de cobalt en 2012 (statistiques US geological survey), la RD-Congo gagnerait beaucoup dans cette nouvelle réglementation dont le but ultime est de parvenir à une production de qualité à un meilleur prix.

**Prosper DAWE**

Avec l'appui technique et financier de PROMINES



**FILIERE AURIFERE**

# KIBALI GOLD MINES BIENTÔT EN PRODUCTION

**L'**entreprise Kibali Gold Mines présente, le 30 septembre prochain, son premier lingot d'or. Prévus initialement en décembre 2013, cette opération a été avancée de deux mois. Le Pdg de Kibali Gold Mines, Mark Bristow, a fait cette annonce mardi 23 juillet à l'occasion de la rencontre trimestrielle à l'Hôtel Memling, à Kinshasa. Pour information, cette entreprise organise, trimestriellement, une conférence de presse sur l'évolution de ses activités.



Une vue de lingots d'or

© Photo HMM 2013

## LE SAVOIR-FAIRE DU PERSONNEL

La performance, l'expertise et la détermination du staff dirigeant de Kibali Gold Mines justifient le temps record réalisé par cette entreprise pour produire son tout premier lingot d'or deux mois avant l'échéance prévue. "Etant un investissement à long terme, nous voulons faire preuve de transparence. Avant même notre production, nous avons prouvé qu'on était respectueux des lois en vigueur dans ce secteur", a expliqué le Directeur Général de Kibali Gold, à l'issue d'une audience lui accordée par le Premier Ministre, peu avant la conférence de presse.

"Kibali Gold Mines" adhère à la vision du Gouvernement en général et du Ministère des Mines en particulier de voir la population tirer profit de l'exploitation des ressources minières de son pays.

## KIBALI AU SECOURS DE LA JEUNESSE CONGOLAISE

Le numéro 1 de Kibali a, au cours de la conférence de presse, remis dix marteaux, dix loupes, dix boussoles de géologue et dix GPS aux étudiants finalistes de la Faculté de Géologie de l'Unikin. Ce matériel, selon le représentant des étudiants, leur permettra de parfaire leur formation. "Nous sommes émerveillés par ce geste car ces matériels sont d'une grande importance dans la formation des étudiants dans cette branche lors des travaux pratiques", s'est réjoui Succès KATANGILA MALUNDAMA, étudiant en 2ème licence Géologie à l'Unikin.

## INVESTISSEMENT POUR LE BIEN-ÊTRE DES CONGOLAIS

Kibali Gold Mines dispose de deux mines: à ciel ouvert et souterraine. Au site minier

à ciel ouvert, le responsable de l'entreprise minière a indiqué que le tonnage de minerais déjà excavé est supérieur à son programme. Ce qui a permis à Kibali de stocker 1 003 394 tonnes de minerais à 2,27g/t pour son démarrage. Dans le site souterrain, l'entreprise a enregistré une progression qui a atteint depuis le deuxième trimestre 1 358 mètres. Cependant, l'intersection des minerais est prévue pour l'année 2015. Accrochée à la performance, Kibali Gold a déjà atteint dans le pré-fonçage du puits vertical 73 mètres en lieu et place de 66 mètres comme prévu initialement. Avant le 25 décembre prochain, l'entreprise se propose d'atteindre 183 mètres sous surface avec une capacité annuelle du puits allant à 3,2 millions de tonnes.

Déterminée à relever la filière aurifère de la RDC, Kibali installera, dans les jours à venir, une usine de traitement métallurgique de renommée mondiale. Sur ce plan, le broyeur d'oxyde est en cours d'installation; cela pourra permettre la production du premier lingot d'or d'ici peu.

Il convient de noter qu'au moins six générateurs parmi les quinze prévus dans les programmes sont opérationnels pour alimenter en énergie son usine. Au total 36 générateurs sont programmés pour desservir les sites d'exploitation dans les jours à venir. Pendant ce temps, la mise en marche de la première centrale hydroélectrique est fixée pour bientôt.

Au niveau de la gestion de l'entreprise Kibali Gold Mines, le chairman se dit respectueux des dispositions du code de travail de la RDC, d'où le nombre élevé de cadres nationaux au sein de cette entreprise. Kibali a aussi réussi à relocaliser, pendant les 3 derniers mois, 1.020 familles dans cette partie de la RDC. L'entreprise minière a déjà délivré 499 titres de propriété aux habitants reconnus légalement. Le processus se

poursuit malgré le retard orchestré par les services de l'Etat dans ce domaine. Avant la fin du mois d'août prochain, il est prévu l'achèvement de la construction des maisons d'habitation de la cité Kokiza ainsi que d'autres infrastructures de base. La gestion de cette cité va être remise à l'administration locale de cette partie de la RDC. Dans ce cadre, le processus sur la responsabilité administrative a été lancé en juin dernier entre les deux parties. Cette action a été sanctionnée par l'adoption d'un plan d'action définissant les rôles de chaque partenaire. Pour le bien-être de la population locale, une politique alimentaire et sécuritaire a été mise en place. Dans le domaine du social, Kibali attend réinstaller 14 écoles, 5 centres de santé, 5 marchés et 29 lieux de culte au bénéfice de diverses congrégations religieuses de la Province Orientale. Depuis l'annonce du projet Kibali Gold en 2009, l'entreprise compte au total 3.155 familles et 1.917 tombes réinstallées. Cette société minière de la Province Orientale compte créer 10 coopératives agricoles avec, au total, 400 membres pour une sécurité alimentaire consistante.

Au volet de l'infrastructure, Kibali Gold Mines s'occupe de la réhabilitation des routes estimées à 70 km.

Cette mine d'or en cours de développement dans cette partie de la RDC est le fruit du partenariat entre deux grandes entreprises du secteur, associées à la Sokimo. Il s'agit de Randgold Ressources et AngloGold Ashanti qui détiennent chacune 45% d'investissement auquel Sokimo a apporté 10%. "Au bénéfice de tous, ce projet doit être soutenu par tout le monde", a conclu le Directeur Général Louis Watum.

**GUDULE BWALYA**

EXPLOITATION DES MINERAIS DANS L'ESPACE CIRGL

## LA RD-CONGO LANCE SON CERTIFICAT RÉGIONAL

La République Démocratique du Congo par son Gouvernement continue à assainir son secteur minier. Après le lancement du certificat de Kimberley dans la filière aurifère, notre pays vient de se doter d'un Certificat CIRGL, relatif aux minerais désignés sous le vocable 3T (Tin : Etain; Tantale: Coltan et Tungstène : Wolframite) ainsi que l'or.

Sous l'impulsion du Chef de l'Etat, S.E. Joseph KABILA KABANGE, la mise en circulation de ce Certificat résulte d'une des recommandations formulées lors du sommet spécial des Chefs d'Etat et des Gouvernements de la Sous-région tenu à Lusaka, le 15 décembre 2010, en vue de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les pays concernés.

Le mardi 24 juillet 2013, au Grand Hôtel Kinshasa, le lancement du Certificat a été effectué par S.E. Daniel MUKOKO SAMBA, Vice-premier ministre et Ministre en charge du Budget, représentant personnel du Premier ministre, Augustin MATATA PONYO MAPON, retenu pour d'autres charges d'Etat.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Martin KABWELULU, Ministre des Mines, Alphonse NTUMBA LUABA, Secrétaire Exécutif de CIRGL et des délégués venus des pays membres de la CIRGL, notamment du ministre des Mines de l'Ouganda, en sa qualité de président en exercice du Conseil des ministres des Mines de la CIRGL.

Selon le Communiqué de presse du 11 juillet 2013, du Ministère des Mines, la RD-Congo est donc, le premier Etat membre de la CIRGL à mettre en circulation le Certificat CIRGL.

Il invite par conséquent les autres membres à se conformer aux dispositions du mécanisme régional de certification.

Le Certificat CIRGL/RDC augure par ce fait une nouvelle ère dans la commercialisation des produits miniers 3T, ainsi que l'Or de la RDC, conformément aux normes et standards internationaux.

J.R. BONGENGWA

Pour plus d'informations, lire aussi pages 11 à 21



Ci-haut, le spécimen du certificat régional CIRGL/RDC; ci-contre, le Vice-Premier ministre en charge du Budget prononçant son discours de circonstance.

En bas, de g. à dr., le représentant de la Monusco, le ministre congolais des Mines, le ministre d'Etat ougandais, le secrétaire exécutif de la CIRGL et l'ambassadeur d'Allemagne en RDC



# ETAT DES LIEUX DE TRAÇABILITÉ ET DE CERTIFICATION EN RDC



M. Alexis MIKANDJI, DG du CEEC, prononçant son discours à la cérémonie du lancement du certificat de CIRGL

**L**e Directeur Général du CEEC, Monsieur Alexis MIKANDJI, a fait l'état des lieux de la traçabilité et de certification en RDC, lors du lancement du certificat CIRGL.

Il est parti d'une brève historique sur le processus de Durban en démontrant la ruée vers la cassitérite, à la base des conflits armés dans l'Est de notre pays. Cette ruée a aussi renforcé l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC.

Pour pallier cette difficulté, onze Chefs d'Etat de la sous-région, dont celui de la RDC, réunis à LUSAKA, le 15 décembre 2010, ont pris l'engagement notamment de mettre en place les mécanismes sur la traçabilité et la certification des minerais connus sous le vocable «3T» (Tin : Etain, Tantale, Coltan et Tungstène : Wolframite) et de l'or.

Dans le souci de matérialiser ce projet, M. Alexis MIKANDJI PENGE a rappelé l'existence des textes réglementaires mis en place par le Gouvernement. Il s'agit de :

- L'Arrêté Interministériel n° 0711/CAB.MIN/MINES/01/2010 et n° 206/CAB.MIN/FINANCES/2010 du 15 octobre 2010 portant manuel des procédures de traçabilité minières de l'extraction à l'exportation ;
- Du Décret du Premier Ministre n° 011/28 du 07 juin 2011 fixant les statuts d'un Etablissement public dénommée « CEEC » ;

- L'Arrêté Ministériel n° 0058/CAB.MINES/01/2012 du 29 février 2012, fixant les procédures de qualification et de validation des sites minières des filières aurifères et stannifères dans les Provinces du Katanga, du Maniema, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de la Province Orientale ;

- L'Arrêté Ministériel n° 057/CAB.MINES/MINES/01/2012 du 29 février 2013, portant mise en œuvre du mécanisme régional de certification de la CIRGL en RDC ainsi que la formation des agents dans la lutte contre la fraude aux frontières de la RDC ;

- L'Arrêté Ministériel n° 185/CAB.MINES/01/2012 du 23 mars 2013, portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIE.

Le Directeur Général a enfin présenté le circuit suivi par les produits minières, à partir du puits d'exploitation, en passant par la certification jusqu'aux consommateurs finaux.

*Nadine MOFILA et J.R. BONGENWA*



## **DISCOURS DU PREMIER MINISTRE AU LANCEMENT DU CERTIFICAT D'ORIGINE CIRGL/RDC**

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale
- Honorable Président du Sénat
- Messieurs les Vice Premiers Ministres
- Messieurs les Ministres
- Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies
- Monsieur le Président en Exercice de la CIRGL
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CIRGL
- Monsieur le Ministre Allemand en Charge de
- Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques
- Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers
- Messieurs les Gouverneurs des Provinces
- Messieurs les Ministres Provinciaux des Mines
- Distingués Invités
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, en vos titres et qualités respectifs

En ce jour solennel et historique qui va s'inscrire en lettres d'or dans les annales de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs « CIRGL », la République Démocratique du Congo vient de lancer son Certificat d'origine CIRGL/RDC.

A cet effet, j'ai le devoir de rendre un hommage mérité de prime abord à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Région des Grands Lacs pour avoir apposé leurs signatures dans deux documents importants sans lesquels cette cérémonie n'aurait pas eu lieu, à savoir :

- Le Pacte de Nairobi sur la Paix, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs et ses protocoles dont l'un porte sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- La Déclaration du Sommet Spécial de Lusaka du 15 décembre 2010 relative à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles laquelle enjoint aux Etats membres de mettre en œuvre le mécanisme régional de certification.

Ensuite, je présente mes hommages les plus déférents à Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, Chef de l'Etat pour avoir accompagné le Gouvernement à mettre en œuvre les décisions et recommandations issues du Sommet Spécial de Lusaka, particulièrement les six outils développés par la CIRGL en vue de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. L'objectif poursuivi par le Gouvernement sous son leadership est de

rompre le lien entre l'exploitation illégale des ressources minérales et le financement des conflits armés provoqués par des groupes armés non étatiques dans la Région des Grands Lacs.

Enfin, j'adresse mes remerciements à tous les partenaires techniques et financiers qui, par leurs appuis divers, ont contribué à la réalisation de ce processus et à la mise en place des systèmes de traçabilité et de certification des minerais dans notre Région en général et dans mon pays en particulier.

- Mesdames et Messieurs
- Distingués Invités

La République Démocratique du Congo est le premier Etat membre de la CIRGL à lancer son Certificat d'origine CIRGL/RDC, après un long processus qui avait conduit mon pays à mettre en place au préalable :

- Un système de traçabilité des minerais désignés sous le vocable les 3T (Tin : étain, Tantale : Coltan et Tungstène : Wolframite) avec le concours de l'ITRI (International Tin Research Institute), qui allie l'exercice du Devoir de Diligence de l'OCDE et l'étiquetage des lots des minerais ;
- Un système de certification adapté à l'exploitation minière artisanale à l'Est de la République Démocratique du Congo, en collaboration avec le BGR (Institut Fédéral Allemand de Géosciences) ;

- Un système de validation et de qualification des sites miniers conformément aux critères fixés par la CIRGL ;
- L'incorporation des principes du Guide du devoir de Diligence (due diligence) de l'OCDE dans l'arsenal juridique du secteur minier de la République Démocratique du Congo ;
- La démilitarisation de la plupart des sites miniers des provinces productrices des minerais des filières stannifères et accompagnateurs, ainsi que de l'or.

Le Gouvernement est déterminé à démilitariser tous les sites miniers et sanctionner tous les éléments des FARDC et des forces de sécurité qui s'adonneraient aux activités minières illicites.

Aussi, pour mettre fin à l'implication des militaires dans ce secteur, je vous annonce

## DISCOURS DU PREMIER MINISTRE AU LANCEMENT DU CERTIFICAT D'ORIGINE CIRGL/RDC

qu'une équipe mixte Ministères des Mines-de la Défense Nationale-Etat Major des FARDC sera envoyée dans les Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu dans les tout prochains jours.

- Monsieur le Secrétaire Exécutif
- Mesdames et Messieurs
- Distingués Invités

Sans la paix, le processus de certification dans la Région des Grands Lacs ne saurait réussir. En effet, il est tout indiqué de mettre fin aux activités des groupes armés non étatiques, aux guerres d'agression, bref aux conflits armés. C'est pourquoi, j'en appelle à tous les pays membres de la CIRGL de conjuguer leurs efforts dans une coopération agissante et dynamique pour neutraliser tous les criminels de tout bord dans l'espace CIRGL.

- Monsieur le Secrétaire Exécutif
- Messieurs les Ministres des pays membres
- Mesdames et Messieurs
- Distingués Invités

La République Démocratique du Congo soutient que ce mécanisme de certification et de suivi des minerais ne sera crédible que si tous les Etats membres auront mis en place :

- 1) Des procédures des systèmes crédibles d'audit des sites miniers ;
- 2) Des procédures de publication des données statistiques nationales de production et d'exportation. Chaque pays devra publier particulièrement ses données de production ;
- 3) Des systèmes d'alerte rapide pour lutter contre la fraude transfrontalière. Dans ce contexte, la République Démocratique du Congo propose l'organisation d'une Conférence Régionale qui regrouperait tous les responsables de douane et ceux des Services des Mines chargés de lutter contre la fraude et la contrebande transfrontalière en vue d'arrêter des stratégies communes pour lutter contre ce fléau qui prive nos Etats des recettes substantielles dont nos pays ont grandement besoin pour financer les actions de développement ;

4) Des procédures de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion du secteur minier pour renforcer l'intégration régionale dans ce secteur. C'est pourquoi, la République Démocratique du Congo propose au Secrétariat Exécutif de la CIRGL l'organisation annuelle d'une réunion des Ministres des Mines.

- Monsieur le Secrétaire Exécutif
- Messieurs les Ministres des pays membres
- Mesdames et Messieurs
- Distingués Invités

Nos pays respectifs sont tenus de relever le défi, celui d'éliminer les minerais dits « minerais de conflits » dans la chaîne d'exploitation, d'approvisionnement et de commercialisation afin de produire et d'exporter des minerais certifiés libres de conflits. Aussi, la République Démocratique du Congo invite-t-elle les autres pays membres de la CIRGL à se conformer à toutes les dispositions du mécanisme régional de certification de la CIRGL et du Guide du devoir de Diligence de l'OCDE et de l'ONU.

Pour terminer mon propos, je voudrais affirmer ici, au nom du Gouvernement, que la République Démocratique du Congo, pays de grandes ressources minières, est ouverte pour encourager des partenariats viables pour créer des joint-ventures avec les Sociétés minières de tous les pays de la CIRGL afin que nos richesses profitent à nos peuples. Je suis convaincu que mon appel fraternel et empreint de solidarité sera entendu.

- Mesdames et Messieurs
- Distingués Invités

La République Démocratique du Congo vient de lancer son Certificat d'origine CIRGL/RDC. J'invite les autres pays membres de la CIRGL à emboîter le pas. Aussi, je vais remettre aux Représentants de tous les pays membres, au Secrétariat Exécutif et aux Représentants des fonderies des Spécimens de ce Certificat afin de barrer la route à la falsification.

Que vive la CIRGL  
Que vive la RDC  
Je vous remercie.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DES MINES

## MOT DU MINISTRE DES MINES A L'OCCASION DE L'ATELIER SUR LE LANCEMENT OFFICIEL DU CERTIFICAT D'ORIGINE CIRGL /RDC.

- Messieurs les Ministres et Chers Collègues
- Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies
- Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques
- Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers
- Messieurs les Gouverneurs des Provinces
- Distingués Invités, en vos titres et qualités respectifs

Aujourd'hui, il sera inscrit en lettres d'or dans les annales de l'histoire du secteur minier Congolais que le Ministère des Mines abrite pour la première fois un atelier de haut rang de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, ici à Kinshasa, Capitale de la République Démocratique du Congo, en pleine modernisation dans le cadre de la révolution de la modernité prônée par le Chef de l'Etat.

Ceci a été rendu possible grâce à la paix et à la stabilité instaurées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Joseph KABILA KABANGE, à qui je rends un vibrant hommage. Cette paix, je la veux pour tous les pays membres de la CIRGL, en dépit de quelques poches d'insécurité constatées dans la partie Est de notre pays afin que nos minerais servent à la croissance et à la réduction de la pauvreté dans nos pays respectifs.

- Messieurs les Ministres et Chers Collègues
- Mesdames et Messieurs
- Distingués Invités

L'organisation de cet atelier sur la traçabilité et la certification des minerais dans l'espace CIRGL : « Etat des lieux, défis et perspectives » tombe à point nommé.

En effet, à l'issue du Sommet Spécial sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, tenu à Lusaka, en décembre 2010, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont recommandé aux institutions compétentes des Etats membres de mettre en œuvre les six outils de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Presque trois ans après, il nous appartient d'évaluer le chemin parcouru et de projeter l'avenir. Les experts que vous êtes, avez cette

lourde tâche de baliser la voie pour les Autorités.

A ce titre, je ne peux passer sous silence l'appui apporté par nos partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale, l'OCDE, la GIZ, le BGR, DFID et l'USAID. Dans ce lot, il faut ajouter l'apport du Gouvernement du Royaume du Pays-Bas et de la MONUSCO, en ce qui concerne la République Démocratique du Congo, notre pays.

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de souligner la contribution efficiente du Secrétariat Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs « CIRGL » qui a élaboré le Manuel de procédures relatif au mécanisme de certification des minerais des pays de la CIRGL. C'est ce document qui nous a permis de prendre un Arrêté Ministériel portant mise en œuvre du processus de mécanisme de certification dans notre pays.

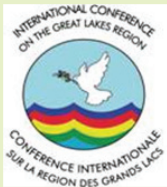
Ce mécanisme, faudrait-il le rappeler, a pour but de mettre en place des chaînes responsables et durables des minerais libres de conflits dans nos pays et entre nos pays, afin de rompre le lien entre l'exploitation illégale des ressources minières et le financement des activités des groupes armés non étatiques qui commettent de graves violations des droits humains et des atrocités de tout genre dans notre espace.

Par ailleurs, il y a lieu de noter l'apport substantiel du Conseil de Sécurité de l'ONU par ses résolutions 1533 (2004) et 1952 (2010) du 29 novembre 2010 demandant aux Etats membres de prendre des mesures concrètes contre les groupes armés illégaux et d'appliquer les lignes directrices du Devoir de Diligence de l'OCDE.

Pendant deux jours, les experts auront donc à réfléchir sur les défis à relever et à proposer des décisions et recommandations concrètes pour que nos minerais soient réellement qualifiés des « minerais libres de conflits ».

Aussi, je convie tous les experts au travail assidu, à la libre expression des idées et à des échanges fructueux. Mon vœu le plus ardent est qu'à l'issue de cet atelier, l'appropriation du mécanisme régional de certification de la CIRGL soit effective en République Démocratique du Congo et plus évidente qu'hier dans les autres pays membres de la CIRGL.

Je vous remercie.



## RECOMMANDATIONS DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE REGIONAL DE L'INITIATIVE SUR LES RESSOURCES NATURELLES (IRRN) DE LA CIRGL

Le Comité Régional, à l'issue de sa huitième réunion tenue les 23 et 24 juillet 2013 à Kinshasa (RDC), recommande ce qui suit,

### Unité Technique

1. Les membres du Comité Régional saluent la mise en place de l'Unité Technique pour l'IRRN, reconnaissent l'extrême importance de son rôle, et insiste sur l'urgence du recrutement du responsable et des autres membres de cette Unité.

Concernant le financement des postes des membres de l'Unité, les partenaires techniques et financiers de la CIRGL ont assuré leur soutien jusqu'à la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement.

### Comité d'Audit

2. Le Comité Régional considère les défis présentés par le Comité d'Audit, notamment le manque de ressources financières, et recommande au Secrétariat Exécutif de la Conférence d'assister le Comité d'Audit dans la mise à disposition des fonds nécessaires (budget) pour sa gestion. De plus, le Comité Régional recommande aux membres du Comité d'Audit de respecter le Plan d'Action opérationnel élaboré en Octobre 2012 à Kigali.

### Autofinancement

3. Le comité Régional recommande au Secrétariat de la CIRGL de soumettre aux Etats Membres un état de besoins sous forme de budget en vue de mettre en œuvre le mécanisme d'autofinancement.

4. Concernant l'étude relative à

l'Etablissement d'un Mécanisme d'autofinancement pour le processus de certification régional' réalisée par la compagnie Adam Smith, le Comité Régional recommande au Secrétariat de la CIRGL de soumettre officiellement cette étude à tous les Etats Membres, afin que ceux-ci puissent consulter les différentes parties prenantes au niveau national et fournir leurs commentaires à la CIRGL. La CIRGL pourra ensuite s'approprier ce document et fournir des recommandations concrètes.

5. Le comité régional reconnaît la nécessité d'accroître les contributions des Etats Membres et d'entreprendre d'autres initiatives tendant à renforcer les capacités financières et techniques de la CIRGL, de manière à la rendre capable de financer notamment la mise en place des structures restantes, à l'instar du Comité d'Audit.

### Harmonisation des Lois

6. Le Comité Régional constate que plusieurs Etats de la Région sont en plein processus de révision du Code Minier. Il encourage, à cet effet, les Etats Membres à tenir compte de l'harmonisation des lois dans l'élaboration de ce processus.

7. Le Comité Régional recommande la promulgation par les Etats Membres, des lois qui pénalisent l'exploitation illégale des ressources naturelles.

### Vulgarisation et Sensibilisation des populations

8. Le Comité Régional recommande l'intensification des campagnes de vulgarisation et de

sensibilisation des populations de la Région, sur l'IRRN et le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, en vue d'une meilleure appropriation, Planification Conjointe IRRN

9. Afin d'assurer la coordination des activités des parties prenantes de l'Initiative Régionale sur les Ressources Naturelles, le Comité Régional, recommande la mise en place d'une structure permettant la planification conjointe des activités des partenaires techniques et financiers et du Secrétariat Exécutif de la CIRGL dans la thématique de l'IRRN.

10. Le Comité Régional recommande également de faire un plaidoyer en faveur des pays en difficulté, tel que la République Centrafricaine, en vue de les aider à se mettre au diapason des autres Etats Membres.

### L'EXERCICE DE VALIDATION DES MINES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE LA CERTIFICATION REGIONALE DES MINERAUX DE LA CIRGL

Le processus de validation des mines occupe une place importante dans le mécanisme de Certification Régionale des minerais de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) Son but est de garantir la commercialisation d'un minerai « libre de conflits ». Il occupe une place importante, car il s'agit de la première étape de ce mécanisme qui va déterminer le droit à un minerai à être commercialisé ou non. Ce processus de validation va par ricochet également déterminer l'opportunité d'établir un système



## RECOMMANDATIONS DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE REGIONAL DE L'INITIATIVE SUR LES RESSOURCES NATURELLES (IRRN) DE LA CIRGL

de traçabilité. Les opérations de « Validation » et de « Traçabilité » bien que distinctes sont, en effet, dans le mécanisme de la Certification Régionale complémentaires et indissociables.

### 1. Le processus de validation et ses caractéristiques

Le processus de validation détermine le droit d'un minerai à être commercialisé ou non. Le processus de validation détermine si la mine est propre ou non en fonction de critères sécuritaires et socio-économiques. Ces critères sont notamment: 1) le contrôle direct ou indirect par un groupe armé national ou étranger ou encore par des forces sécurités incontrôlées, 2) la situation socio-économique dans la mine au regard des standards des Droits de l'Homme et de la réalité socio-économique de la RDC.

En fonction de l'examen de ces critères, la mine sera classée dans l'une des catégories suivantes: rouge, jaune, vert.

La mine est rouge si la situation sécuritaire et socio-économique n'est absolument pas satisfaisante. La mine n'est pas validée.

La mine est jaune lorsque la situation sécuritaire et socio-économique est partiellement satisfaisante. Elle pourrait évoluer positivement si des changements sont opérés. La mine n'est pas validée.

La mine est verte quand la situation sécuritaire et socio-économique est entièrement satisfaisante. La mine est validée.

Par conséquent, seul le minerai extrait d'une mine validée «verte» peut faire l'objet d'une commercialisation. Il poursuivra son chemin en étant étiqueté par le système de la traçabilité qui prouvera que le minerai est extrait d'une mine propre.

Compte tenu des conséquences de la validation sur le futur du minerai, il est impératif que ce travail de validation soit effectué dans la transparence et que la fréquence des missions d'évaluation permet d'obtenir une vision fidèle de la situation dans la mine ; celle-ci évoluant très vite dans les zones en conflit.

### Nécessité d'un processus transparent de validation

- Cette nécessité de transparence en RDC est d'abord assurée par la composition des équipes de validation qui sont composées par des représentants de l'administration publique, des organisations internationales, de la société économique et sociale. Ainsi on retrouve : un représentant du Ministère provincial des Mines, de l'administration provinciale des mines, de l'antenne provinciale du SAESSCAM, du Cadastre Minier provincial, de la police des mines ou de la région militaire, la BGR, de ITRI, de la MONUSCO, de la chambre des Mines et de la société civile. Ces équipes sont supervisées par le représentant du Ministre des mines assisté par la MONUSCO

- La transparence du processus de validation est ensuite assurée par la publication des mines déclarées vertes après approbation des exercices de validation par le Ministre National des Mines.

### Nécessité d'avoir une situation actualisée de sa mine

La qualification d'une mine dans l'une des couleurs n'est pas figée au jour de la mission de validation mais doit et va évoluer si la situation sécuritaire et socio-économique change.

Les équipes de validation se

déploient une fois par année mais aussi à chaque fois que le besoin s'en fait ressentir.

Il est clair qu'une mission annuelle de validation ne permet pas d'avoir une image correcte de la mine car la situation sécuritaire et socio-économique dans la mine va assurément évoluer, positivement ou négativement. cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit de zones où les groupes armés vont et viennent au gré des opérations militaires.

Ainsi l'évaluation de la situation dans la mine est en réalité un processus constant. Chaque information sécuritaire d'une mine relayée par une source quelconque sera

Traitée. A ce titre le rôle des consultants de la MONUSCO est fondamental, car ils ont pour tâches de recueillir cette information mais également de se tenir informé en permanence de l'évolution de la situation dans les mines. Cette information transite en général par les comités provinciaux de suivi. Elle sera vérifiée, une mission sur le terrain pourra avoir lieu le cas échéant et donnera lieu à une requalification de la mine ; puis à une republication. Tout cela toujours dans la transparence.

Ainsi, une mine déclarée verte lors d'une mission d'évaluation passera au rouge si des informations vérifiées indiquent ultérieurement qu'un groupe armé a pris possession de la mine.

Par ailleurs, des audits conduits par des tiers peuvent être diligentés soit à l'initiative du Ministère des Mines, ou d'organismes internationaux comme l'OCDE ou la CIRGL, etc...

### Réalisations

Les équipes conjointes de validation (selon la composition décrite plus haut) fonctionnent.





## RECOMMANDATIONS DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE REGIONAL DE L'INITIATIVE SUR LES RESSOURCES NATURELLES (IRRN) DE LA CIRGL

Des validations ont eu lieu en août 2011 à Rubaya dans le Nord Kivu, en juin 2011 à Mugogo dans le Sud Kivu. En juillet 2012, dans le cadre de l'ouverture du point de vente de Nyabibwe, des opérations de validation ont eu lieu dans le site de Kalimbi et plus proche de nous encore à Nkwiru et Manga en juin 2013. Une vaste opération de la validation des mines aura lieu au Katanga en août 2013 alors que des opérations de planification sont en cours à Maniema.

### 2. Les défis du processus de validation

- L'opposition entre les détenteurs des titres miniers et les creuseurs artisanaux

L'ensemble du territoire congolais à l'Est du pays est couvert par des titres miniers de recherche ou d'exploitation. Ces titres confèrent un quasi droit de propriété aux détenteurs. Dans le même temps, des milliers de creuseurs artisanaux exploitent « illégalement » de fait certaines mines situées par la force de chose sur un périmètre couvert par un permis de recherche ou d'exploitation.

Les détenteurs des titres miniers qualifient ces exploitations d'illégales puisque pratiquées sur leur « terrain ». En réalité, il est plus juste de parler d'une exploitation de fait puisque ces creuseurs ne font l'objet d'aucune traque de la part de la police et que leur production est officiellement taxée et reconnue par les autorités congolaises. La présence de dizaines de milliers de creuseurs artisanaux dans cette situation démontre également l'ampleur de ce phénomène socio-économique

dont la gestion ne saurait être réduite à la seule question d'une illégalité juridique.

Il arrive donc que des détenteurs du titre s'opposent à une opération de validation des mines ; Car la validation de cette mine sera suivie par la mise en place d'un système de traçabilité qui permettra au creuseur de finalement commercialiser le minerai d'une concession appartenant à un tiers.

Des négociations sont menées au cas par cas sous les auspices du Ministère des

Mines et de la MONUSCO afin de trouver un accord amiable entre les détenteurs et les creuseurs. Mais une solution nationale doit être trouvée à cette situation et devrait être tranchée dans le cadre de la révision du Code minier.

- Capacité à établir un système de traçabilité à la suite d'une validation

« Validation » et « Traçabilité » sont complémentaires et indissociables. Un exercice de validation non suivi de la mise en place d'un système de traçabilité est inutile. A l'inverse, un système de traçabilité fonctionnant dans une mine qui n'aurait pas été examinée dans le cadre d'un exercice de validation indépendant et objectif est également inefficace, car la situation sécuritaire réelle ne sera pas connue.

C'est ainsi que les opérations de validation n'auront lieu que si un système de traçabilité est installé immédiatement après. Ce qui pose le problème du nombre de partenaires en charge de la traçabilité. Actuellement un seul organisme, à caractère commercial, effectue la

traçabilité au Congo, au moyen d'un système d'étiquetage. Il opère logiquement selon des intérêts qui lui sont plus ou moins propres. Il serait donc

impératif d'élargir le nombre de partenaires en traçabilité (idéalement à des entités de traçabilité non commerciales) afin d'avoir l'assurance de bénéficier d'un système de traçabilité, partout où le Gouvernement décidera de valider des mines.

- L'accessibilité géographique

L'inaccessibilité de certaines mines peut poser problème. L'équipe aura besoin de moyens coûteux pour se transporter au plus proche de la mine. puis des considérations d'ordre sécuritaire risquent d'affecter la mission si l'équipe doit se rendre à pied à la mine.

A l'heure actuelle, la MONUSCO assiste le cas échéant et dans la mesure de ses moyens ces équipes de validation (transports, escortes militaires). Mais quid, si les demandent dépassent les moyens de la mission ; et quid de la situation lorsque la Mission se retirera.

### Le coût de ces missions

Le coût de ces missions est pour le moment pris en charge par la BGR (Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe) et USAID via l'OIM. Il se posera un jour la question de la pérennité de ces financements et sa prise en charge du coût de ces missions par les autorités congolaises.

**Nicolas Scherlen**  
MONUSCO JMAC



**Atelier Régional de la CIRGL et  
Lancement officiel du Certificat  
CIRGL/RDC  
Du 23 au 24 juillet 2013**



## **Rapport-synthèse des travaux de la 8<sup>me</sup> réunion du comité régional de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la cérémonie du lancement officiel du certificat CIRGL/RDC tenue au Grand Hôtel Kinshasa les 23 et 24 juillet 2013**

Le Secrétariat Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, en sigle «CIRGL», en collaboration avec le Ministère des Mines de la République Démocratique du Congo a organisé, au Grand Hôtel Kinshasa, les 23 et 24 Juillet 2013, la 8<sup>ème</sup> Réunion du Comité Régional de Lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Cette Réunion a eu pour thème principal : « Certification et traçabilité des minerais dans l'espace CIRGL : Etat des lieux, «défis et perspectives».

Y ont participé :

- Les Délégations de 10 sur les 12 pays membres de la CIRGL ;
- Les Ambassadeurs et Représentants du Corps Diplomatique ;
- Les Représentants du Système des Nations Unies et de l'Union Européenne ;
- Les Représentants des Organisations Internationales et Nationales ;
- Les membres du Secrétariat Exécutif de la CIRGL ;
- Les Ministres provinciaux des Mines de la RDC ;
- Les membres des Comités Nationaux de la CIRGL ;
- Le Président du Comité Régional sur l'Initiative Régionale de Lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles
- La coalition de la Société Civile de la Région des Grands Lacs (COSOC-GL) ;
- Les experts de la CIRGL et des pays membres.

La 8<sup>ème</sup> Réunion a connu trois moments forts : la cérémonie d'ouverture, le déroulement des travaux proprement dits et la cérémonie de clôture.

Concernant la cérémonie d'ouverture, les participants ont suivi tour à tour :

- Le mot de bienvenue prononcé par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur

Baudouin Hamuii, Coordonnateur National de la CIRGL/RDC ;

- Deux allocutions des partenaires prononcées par Madame Franca SCHWARZ, Directrice du Département de la Coopération Internationale/BGR et Dr, Werner Petuelli, Directeur de la GIZ en RDC ;

- L'allocution de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de l'Ouganda en RDC ;

- Le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines de la RDC.

Avant le début des travaux consacrés à l'Atelier, les membres du Comité de Pilotage, sous la direction de leur Président, Monsieur Paul Mabolia, ont procédé à la vérification du quorum. Ce dernier étant atteint, les participants ont suivi dans l'ensemble :

- 5 exposés sur l'état des lieux de la mise en œuvre des six outils de l'Initiative Régionale sur la lutte contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles, par le Burundi, le Rwanda, le Kenya, la Tanzanie et la République Centrafricaine ;

- Un exposé sur les résultats de l'enquête menée à l'Est de la RDC pour l'actualisation de la cartographie des sites miniers par Monsieur Jean Félix Mupande, Directeur Général du Cadastre Minier (CAMI) ;

- Un exposé sur la traçabilité et la certification en RDC par Monsieur Alexis Mikandji, Directeur Général du CEEC ;

- Un panel sur la Certification Régionale développé successivement par Monsieur Silas Sinyigaya, Chargé du Programme Démocratie et Bonne Gouvernance au Secrétariat Exécutif de la CIRGL et le Pr Bali Barume, Directeur Adjoint de la BGR/RDC ;

- Un exposé sur la domestication du protocole par Madame Marion Boitez, Conseillère au Projet GIZ-CIRGL, suivi des échanges et d'un débat général ;

- Le mot d'encouragement du Pr Ntumba



**Atelier Régional de la CIRGL et  
Lancement officiel du Certificat  
CIRGL/RDC  
Du 23 au 24 juillet 2013**



## Rapport-synthèse des travaux de la 8<sup>me</sup> réunion du comité régional de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la cérémonie du lancement officiel du certificat CIRGL/RDC tenue au Grand Hôtel Kinshasa les 23 et 24 juillet 2013

Luaba, Secrétaire Exécutif de la CIRGL ;

- Un panel sur les moyens de contrôle développé par Mr Peter Karasira, Président du Comité d'Audit, Madame Joanne Lebert du PAC, Madame Arthemie Ndikumana du Projet AFP-CIRGL et Mr Cyprien Biringingwa de la COSOC-GL;

- Un panel animé successivement par Mr Richard Robinson de l'USAID, Mme Sandrine Coets de l'UE et Monsieur Tyler Gillard de l'OCDE, sur l'impact des législations internationales ;

- Un point de vue sur la Certification par la Société Civile et de l'Industrie, animé par Père Didier De Failly, par Cyprien Biringingwa et par Monsieur John Kanyoni, Pour la deuxième journée, les participants après avoir pris connaissance de la synthèse faite pour la première journée ont suivi quelques interventions prévues au programme de la journée. Il s'agit :

- D'un panel sur l'état des lieux de la certification dans les cinq provinces de l'Est de la RDC, animé par les Ministres Provinciaux en charge des Mines du Katanga, du Maniema, du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de la Province Orientale;

- De l'inspection, qualification et validation des ressources minières par Monsieur Nicholas Scherlen de la\*MONUSCO ;

- D'un panel sur la traçabilité des minerais animé par Monsieur Baudouin IHETA, Coordonateur Général du SAESSCAM et Monsieur Yves BAWA de PACT/ITRI ;

- D'un troisième panel sur l'audit des sites miniers développé par Madame Geneviève KIZEKELE de la COCERTI et Monsieur Uwe NAEHER du BGR ;

- D'un quatrième panel sur le mécanisme et procédure d'obtention des certificats animé par Monsieur Aubert MWILAMBWE et Thierry SIKUMBILI, tous experts du CEEC.

A l'issue de ces exposés, il s'en est suivi un débat général qui a donné lieu à l'adoption d'une feuille de route par le Comité Régional de Lutte contre l'Exploitation illégale des ressources naturelles et des recommandations ci-après :

1. Concernant l'Unité Technique :

Les membres du Comité Régional saluent la mise en place de l'Unité Technique pour l'initiative Régionale sur les Ressources Naturelles, l'IRRN, en sigle et reconnaissent l'extrême importance de son rôle, insistent sur l'urgence du recrutement du responsable et des autres membres de cette Unité.

Pour le financement des postes des membres de l'Unité, les partenaires techniques et financiers de la CIRGL ont assuré leur soutien jusqu'à la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement.

2. Concernant le Comité d'Audit :

Le Comité Régional reconnaît les défis présentés par le Comité d'Audit, notamment le manque de ressources financières et recommande au Secrétariat Exécutif de la Conférence d'assister le Comité d'Audit dans la mise à disposition des fonds nécessaires pour sa gestion. De plus, le Comité Régional recommande aux membres du Comité d'Audit de respecter le Plan d'Action opérationnel élaboré en Octobre 2012 à Kigali.

3. Concernant l'autofinancement

Le Comité Régional recommande au Secrétariat de la CIRGL de soumettre aux Etats Membres un état de besoins sous forme de budget en vue de mettre en œuvre le mécanisme d'autofinancement.

Pour l'étude relative à l'établissement d'un Mécanisme d'autofinancement pour le processus de certification régionale réalisée par la compagnie Adam Smith, le Comité Régional recommande au Secrétariat de la CIRGL de soumettre officiellement cette



**Atelier Régional de la CIRGL et  
Lancement officiel du Certificat  
CIRGL/RDC  
Du 23 au 24 juillet 2013**



## **Rapport-synthèse des travaux de la 8<sup>me</sup> réunion du comité régional de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la cérémonie du lancement officiel du certificat CIRGL/RDC tenue au Grand Hôtel Kinshasa les 23 et 24 juillet 2013**

étude à tous les Etats Membres, afin que ceux-ci puissent consulter les différentes parties prenantes au niveau national et transmettent leurs commentaires à la CIRGL. Cette dernière pourra ensuite s'approprier ce document et formuler des recommandations concrètes.

Le Comité Régional reconnaît la nécessité d'accroître les contributions des Etats Membres et d'entreprendre d'autres initiatives tendant à renforcer les capacités financières et techniques de la CIRGL, de manière à la rendre capable de financer notamment la mise en place des structures restantes, comme le Comité d'Audit.

#### **4. Concernant l'harmonisation des Lois :**

Le Comité Régional constate que plusieurs Etats de la Région sont en plein processus de révision de leurs Codes Miniers respectifs. Il encourage, à cet effet, les Etats Membres à tenir compte de l'harmonisation des lois dans l'élaboration de ce processus.

Le Comité Régional recommande la promulgation par les Etats Membres, des lois qui pénalisent l'exploitation illégale des ressources naturelles.

#### **5. Concernant la vulgarisation et la sensibilisation des populations :**

Le Comité Régional recommande l'intensification des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation des populations de la Région, sur l'IRRN et le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, en vue d'une meilleure appropriation.

Il salue la traduction du Guide de l'OCDE sur le Devoir de Diligence par l'OCDE en Lingala et en Swahili.

#### **6. Concernant la planification conjointe IRRN :**

Afin d'assurer la coordination des activités des parties prenantes de l'Initiative Régionale sur les Ressources Naturelles, le Comité Régional recommande la mise en place d'un mécanisme de coordination dans la thématique de l'IRNN entre le Secrétariat Exécutif de la CIRGL et les partenaires techniques et financiers.

Le Comité Régional recommande également de faire un plaidoyer en faveur des pays en difficulté, tel le cas actuel de la République Centrafricaine, en vue de l'aider à se mettre au diapason des autres Etats Membres.

#### **7. Concernant la Certification dans les Etats Membres de la CIRGL:**

Le Comité Régional félicite la RDC pour le lancement de son Certificat CIRGL et recommande au Secrétariat Exécutif et aux partenaires tels que la GIZ, BGR, PAC, ITRI, OCDE, l'USAID, la BAD et l'UE de l'appuyer dans ses efforts.

Le Comité Régional soutient la décision des Ministres des Affaires Etrangères de lancer la certification Régionale dans les Etats membres, et recommande au Secrétariat Exécutif de la CIRGL d'encourager les autres Etats Membres, entre autres : le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie qui ont déjà commencé le processus, à redoubler leurs efforts, afin qu'ils puissent mettre en place leur système de certification dans les meilleurs délais.

Le Comité Régional recommande que le Secrétariat Exécutif mette très rapidement en place un Auditeur indépendant de la chaîne minérale.

Enfin, les participants ont félicité le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et particulièrement

Avec l'appui technique et financier de PROMINES



**Atelier Régional de la CIRGL et  
Lancement officiel du Certificat  
CIRGL/RDC  
Du 23 au 24 juillet 2013**



## Rapport-synthèse des travaux de la 8<sup>me</sup> réunion du comité régional de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la cérémonie du lancement officiel du certificat CIRGL/RDC tenue au Grand Hôtel Kinshasa les 23 et 24 juillet 2013

son Ministère des Mines pour l'accueil réservé aux délégués et pour la réussite des travaux de cette réunion.

Cette première partie consacrée à l'atelier a été clôturée par le discours de Monsieur Valéry MUKASA MWANABUTE, Directeur de Cabinet, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines.

Concernant la cérémonie de lancement du Certificat CIRGL/RDC, elle a été présidée par Son Excellence Monsieur le Professeur Daniel MUKOKO SAMBA, Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, Représentant personnel de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Au cours de cette cérémonie, les participants ont suivi successivement :

- Le discours de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de l'Allemagne, au nom de son Gouvernement ;
- Le discours du Représentant du PTF par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Jean Michel DUMOND, Représentant de l'Union Européenne ;
- Le discours du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU en RDC ;
- La présentation du spécimen du Certificat CIRGL/RDC par Monsieur Alexis MIKANDJI PENGE, Directeur Général du CEEC suivi des commentaires du délégué de la Société OBERTHUR ;
- L'allocution du Professeur NTUMBA LUABA, Secrétaire Exécutif de la CIRGL ;
- Le discours de Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines de l'Ouganda, Président en exercice de la CIRGL ;
- Le discours de Son Excellence Monsieur le Professeur Daniel MUKOKO SAMBA, Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, représentant personnel de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,.

Avant la clôture de la cérémonie, Son

Excellence Monsieur le Vice-Premier, Ministre du Budget a remis un spécimen du Certificat CIRGL/RDC aux Ministres et Chefs de délégations des pays CIRGL, aux Représentants des organismes internationaux et aux partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en place des systèmes de traçabilité et de certification dans les pays CIRGL en général et en République Démocratique du Congo en particulier.

Pour sa part, le Ministre des Mines a remis les attestations de conformité des sites miniers aux Ministres provinciaux en charge des Mines du Katanga et du Sud-Kivu respectivement pour le site minier de Mai-Baridi au Katanga et pour le site minier de Nyabibwe au Sud-Kivu. Rappelons que les deux sites miniers sont choisis pour servir des sites pilotes de la mise en circulation du certificat CIRGL/RDC au mois de septembre 2013.

Enfin, un banquet d'Etat offert aux invités et aux participants par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement au Fleuve Congo Hôtel a clos les travaux de cette 8<sup>ème</sup> Réunion du Comité Régional de Lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la cérémonie de lancement du Certificat CIRGL par la République Démocratique du Congo.

Tout s'est déroulé dans un climat empreint de solidarité et d'amitié fraternelle entre les délégués des Etats Membres de la CIRGL durant deux jours, soit les 23 et 24 juillet 2013, à Kinshasa, Capitale de la République Démocratique du Congo tenue à Kinshasa.

Fait à Kinshasa, le 24 Juillet 2013

**Le Rapporteur Général  
Alexis MIKANDJI PENGE  
Directeur Général du CEEC**

DOMAINE DE PRÉDILECTION DANS LA RECHERCHE MINIÈRE

## LA RD-CONGO MET LE CAP SUR LA TÉLÉDÉTECTION



© Photo HMM 2013

Le ministre des Mines/RDC intervenant au sommet Afrique-Japon à Tokyo

Une délégation gouvernementale conduite par Son Excellence Martin KABWELULU, Ministre des Mines a séjourné au mois de mai dernier à Tokyo, Capitale du Japon, dans le cadre du sommet Japon-Afrique. A l'issue de ce sommet, un protocole d'accord a été négocié pour financer un important projet de télédétection qui constitue un atout pour la connaissance du potentiel minier de la RDC. Premier du genre, ce sommet a été une occasion pour les pays africains de découvrir des nouvelles opportunités dans le cadre de la coopération entre l'Afrique et l'empire du soleil levant. Intervenant au cours de ce sommet, le Ministre des Mines de la RD- Congo a axé son exposé sur trois points, à savoir

: les ressources minérales et le potentiel minier de la RDC, la politique minière et enfin les opportunités d'investissements. La RDC un pays au potentiel minier remarquable. Au cours de son intervention, le Ministre des Mines a informé l'assistance que la RD- Congo regorge un potentiel minier riche et varié dont le cuivre, le cobalt, le zinc, l'or, le diamant, le nickel, le platine, le fer, le manganèse, la cassitérite, l'uranium, les terres rares, les produits de carrière etc. Après avoir retracé l'historique de la politique minière, le Ministre a révélé que le secteur minier de la RDC est aujourd'hui régi par la loi n° 007/ 2002 portant Code Minier promulgué par le Chef de l'Etat le 11 juillet 2002. Le caractère incitatif de cette législation a drainé des

nouveaux investissements dans le secteur minier entraînant une augmentation considérable de nombres des permis de recherche et de d'exploitation. Avec comme conséquence, l'augmentation de la production qui est passée de 36.427 tonnes de cuivre et de 3.003 tonnes de cobalt en 1997 à 620.000 tonnes de cuivre et 109.000 tonnes de cobalt en métaux contenus en 2012.

Au chapitre des opportunités d'investissement, le Ministre des Mines a indiqué que la RD-Congo a énormément besoin des investissements directs étrangers afin de lui permettre de développer des nouveaux projets miniers. C'est dans ce cadre que des accords ont été signés avec le centre japonais JOGMEC.

*Jean-Jacques BANZA*

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE GESTION DU SECTEUR MINIER

# PROMINES FINANCE UNE MISSION DE FORMATION EN CARTOGRAPHIE À ANVERS

**D**ans le cadre du renforcement des capacités de gestion du secteur minier, en exécution du Protocole d'Accord signé entre PROMINES et l'ONG internationale IPIS pour la mise en œuvre du Projet de production des cartes des sites d'exploitation minière artisanale des provinces de l'Est de la RD Congo, Promines a financé une mission de formation en cartogra-

phie relative au système d'Information Géographique (SIG ou GIS), du 17/06/2013 au 02/07/2013, à Anvers (Belgique).

Il est à noter que la réalisation des Cartes basées sur les réalités et données du terrain, s'est essentiellement focalisée sur quelques territoires dans chacune des 5 provinces couvertes par PROMINES. Il s'agit de : Katanga (Kalemie et autres territoires du Nord-Ka-

la conception et de la production des cartes.

Actuellement, le SAESSCAM est en mesure de produire des cartes relatives à plusieurs domaines, tels que la densité d'une population donnée, le nombre d'exploitants sur un site minier, le niveau de courbe et l'élévation en hauteur de relief,...

Il sied de rappeler qu'au mois de mars dernier et, toujours dans le cadre du Protocole d'Accord signé entre PROMINES et l'ONG internationale IPIS, PROMINES a remis au Cadastre Ministre (CAMI), point focal du projet désigné par le Ministère des Mines, un lot de matériels et équipements Informatiques comprenant :

- Deux ordinateurs fixes complets avec logiciels de base ;
- Deux ordinateurs portables complets avec sac et Logiciels de base ;
- Douze ordinateurs portables mini complets (Net books) ;
- Un serveur complet Rackable ;
- Un Plotter pour la reproduction des cartes ;
- Deux imprimantes A3 à jet d'encre ;
- Deux scanners A3 ;
- 12 GPS ;
- 12 Modem/clé USB portables.

**Bibiche M**



Séance de travail Promines-Ipis-Saesscam

phie relative au système d'Information Géographique (SIG ou GIS), du 17/06/2013 au 02/07/2013, à Anvers (Belgique).

L'objectif assigné à cette mission de formation est de procéder à l'analyse et à la production des cartes ci-après :

- Carte de l'exploitation minière artisanale ;
- Carte des zones en conflit par rapport à l'exploitation artisanale ;
- Carte incluant l'aspect sécuritaire relatif à la présence des forces négatives sur les sites d'exploitation minière ;
- Carte thématique du secteur minier.

En pratique, la formation s'est subdivisée en quatre étapes essentielles, à savoir: l'installation du logiciel, l'utilisation des outils du logiciel, l'analyse des bases de données brutes (en provenance du terrain), ainsi que le trans-

tanga), Maniema (Kindu et axe sud du fleuve), Nord-Kivu (Goma, Walikale, Butembo, Beni), Province Orientale (Ituri), Sud-Kivu (Fizi, Shabunda, Uvira, Idjwi et Mwenga).

D'après Monsieur Luc PONGO, sous-chef de service SAESSCAM et bénéficiaire de la formation, une nette amélioration a été observée, au niveau de



Analyse des cartes d'exploitation minière

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE GESTION DU SECTEUR MINIER

## Validation du Rapport d'Audit du cadre institutionnel et organisationnel du secteur minier, diligenté par PROMINES



Le coordonnateur de Promines (à g.) et le directeur de cabinet adjoint du Ministère des Mines ( dr.) en pleine séance de validation du Rapport d'audit du cadre institutionnel et organisationnel du secteur minier

**L**e Projet d'Appui à la bonne gouvernance du secteur minier, PROMINES, a organisé du 03 au 04 septembre 2013, à l'hôtel Venus de Kinshasa, un atelier de validation du Rapport d'Audit du cadre institutionnel et organisationnel du secteur minier.

Aux termes de deux journées de réflexion sur le thème susmentionné, le Ministre des Mines, Martin KABWELULU, a procédé à la clôture solennelle de cette session le mercredi 4 septembre 2013 à l'hôtel Venus. C'est dans le souci d'améliorer sensiblement la gestion du secteur minier en RDC, rappelons-le, que cet audit a été mené, avec l'appui de PROMINES, par le Cabinet Price Waterhouse Coopers (PWC) auprès de toutes les institutions intervenant dans le secteur minier, en vue d'entamer un processus d'amélioration continu et pour plus d'efficacité. Dans le lot des organisations passées au crible, on a noté le CAMI, CTCPM, SAESSCAM, CEEC, le Secrétariat général, le Ministère des Mines, etc. Après moult discussions, le Rapport d'audit réalisé par le

Consultant PWC a été validé, permettant ainsi l'approbation du plan d'action pour la réorganisation du Ministère et les structures spécialisées du secteur minier. «Ce plan d'actions validé dotera notre pays d'un plan stratégique global de développement du secteur minier, lequel sera présenté lors de la prochaine conférence annuelle sur le secteur minier», a annoncé Martin KABWELULU, rappelant par ailleurs que ce plan stratégique global de développement du secteur des mines de la RDC remplacera le document intitulé «Vision minière de la RDC pour la période 2010-2015».

A ce sujet, le Ministre des Mines a instruit le Secrétaire Général des Mines et le Coordonnateur de la CTCPM de mettre en place, endéans 7 jours, un Comité pluridisciplinaire d'Experts chargé d'élaborer ce cadre technique avec le concours technique et financier de PROMINES.

Ledit plan d'actions vise la réorganisation du Ministère des Mines, l'amélioration des performances et la revalorisation

de l'administration centrale et provinciale des mines. Parmi les actions à mener, l'on cite la définition d'un objectif stratégique globalisant et partagé pour le secteur des mines ; la création d'un Service National de Géologie; la formalisation d'un cadre de collaboration avec les autres entités du service public ; le renforcement du système de contrôle interne et la redevabilité à tous les niveaux; la réorganisation du travail au sein de l'administration des Mines ainsi que la vulgarisation de tous les textes légaux et réglementaires régissant le secteur minier.

Pour rappel, le consultant Price Water House Coopers a été sélectionné par le projet PROMINES, cofinancé par la Banque Mondiale et la Coopération Britannique, pour conduire un Audit Institutionnel et Organisationnel du Ministère des Mines, lequel a permis d'élaborer un plan d'actions pour le renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une gestion plus efficace du secteur des Mines.

BM



CONFERENCE SUR LA BONNE GOUVERNANCE ET LA TRANSPARENCE :

## LE COMITÉ DE SUIVI EN MARCHÉ

La Conférence sur la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier tenue les 30 et 31 janvier 2013 à Lubumbashi, à l'initiative du Président de la République, Chef de l'Etat, Joseph KABILA KABANGE, a produit 93 recommandations dont 64 relatives à la bonne gouvernance et 33 à la transparence dans le secteur.

Conformément à la recommandation n° 2 sur la bonne gouvernance, Son Excellence Martin KABWELULU a signé en date du 11 mars 2013 deux Arrêtés Ministériels, n° 049/CAB MIN/MINES/01/2013 et n°050/CABMIN/MINES/01/2013, portant respectivement création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi. Au terme de l'Arrêté n°050/CAB. MIN/MINES/01/2013, trente-trois personnes ont été nommées membres dudit comité.

Soucieux d'impliquer tous les acteurs du secteur minier, Son Excellence Martin KABWELULU a puisé les membres de ce comité dans les Institutions (Présidence de la République, Primature), les Ministères (Mines, Intérieur, Justice, ETPS, Budget, Plan, Finances), les Services (CTCPM, CEEC, SAESCAM, CAMI, CTR), la Société Civile et la FEC (Chambre des Mines).

Conformément au planning d'activités établi par son bureau au regard des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 049, ce Comité est déjà à pied d'œuvre et se réunit régulièrement au Cabinet du Ministre des Mines situé au 3ème niveau de l'Immeuble Gécamines.

Après examen et évaluation des matrices de recommandations, le Comité de Suivi a constaté que certaines recommandations se chevauchent, d'autres sont similaires et tandis que certaines autres encore mal formulées. Ainsi, les membres du Comité de Suivi ont procédé au toilettage de ces matrices et en a produit deux nouvelles, regroupées par thème.

L'importance que revêt cette activité a transmis au Premier. Ces deux nouvelles matrices ont été transmises



Dona KAMPATA, coordonnateur de la CTCPM, rapporteur du comité de suivi

au Premier Ministre, Chef du Gouvernement pour appréciation.

Il faut noter que le Comité de Suivi a aussi la charge de préparer la 2ème édition de la Conférence.

Ci-dessous la composition de ce comité et leur provenance:

1. Président : Clément Mubiayi (Présidence de la République)
2. 1er Vice-président: Albert Mbatumoya (Primature)

3. 2me Vice-président: Ikoli Yombo (Cab./Mines)

4. Rapporteur général: Dona Kampata Mbwelele (CTCPM)

5. Rapporteur adjoint : Paul Mabolia Yenga (Promines)

6. Chargé des finances : Matuku Mema (Cab./Mines)

7. Chargé du secrétariat du Comité de suivi: Félicien Mulenda (CTR)

J.R. BONGENGWA

## **LA COORDINATION DU SAESSCAM SIGNE UN CONTRAT DE PERFORMANCE AVEC LES CHEFS D'ANTENNE**



© Photo droit réservé

La coordination du Saesscam en concertation avec les chefs d'antenne

Représenté par son Coordonnateur Général, BAUDOUIN IHETA MUSOMBO, la direction du SAESSCAM veut rendre plus performantes et rentable ses antennes provinciales pour les années à venir. Voilà pourquoi tous les Chefs d'antenne de ce Service spécialisé du Ministère des Mines, ont participé à un atelier organisé à Kinshasa à l'issue duquel ils ont signé en date du 10/05/2013, les contrats d'objectif et de performance. Cela, conformément à la décision de la Coordination du SAESSCAM.

La Coordination Générale du SAESSCAM avait implanté ses antennes provinciales conformément aux textes portant création, organisation et fonctionnement du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining (la mine à petite échelle) dont l'une des attributions porte sur l'assistance et l'encadrement des exploitants artisanaux, afin de permettre la canalisation des flux matière vers le circuit officiel. Après avoir procédé à l'évaluation des activités sur terrain, les parties ont convenu de mettre en place ce contrat d'objectif et de performance.

Ce contrat va aider les antennes provinciales à bien assimiler les instructions sur les modalités, la périodicité et les formats des informations qu'elles doivent obligatoirement transmettre à la Coordination Générale et au comité de suivi et d'évaluation du contrat d'objectif et de performance.

La Coordination Générale du SAESSCAM à travers ce contrat, voudrait ainsi mobiliser toutes les ressources et compétences en vue d'atteindre les résultats escomptés.

### **Objet du contrat d'objectif et de performance**

Ce contrat vise à :

- Augmenter la participation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle aux recettes de l'état ;
- Améliorer les rendements des opérateurs miniers artisanaux et de la petite mine ainsi que la qualité des services offerts par le SAESSCAM ;
- Promouvoir le développement intégré des communautés locales de base vivant dans les zones où se déroulent les activités minières artisanales et à petite échelle.

Pour une bonne mise en œuvre de ce protocole, un comité de suivi et d'évaluation a été créé à cet effet.

**Alphonsine KAPINGA et Stano MONGA**

## **FLASH !!!**

**Bientôt la 2ème édition de la Conférence sur la Bonne Gouvernance et la Transparence dans le secteur minier congolais**

# LES PIERRES DE COULEUR : UNE AUTRE MANNE CACHÉE POUR LA RD CONGO

On entend par pierres de couleur, les substances minérales autres que les pierres précieuses telles que définies dans le Code Minier en son article 1er point 38, présentant les caractéristiques de dureté, d'éclat et de couleur donnée, et ayant une valeur marchande avérée ; et elles sont communément appelées pierres gemmes.

Ces pierres sont groupées en trois catégories ci-après :

**A. Gemmes transparentes, translucides** qui sont désignés comme pierres fines. Il s'agit de : Aigue-marine, Topaze, Chrysobéryl, Tourmaline, Améthyste, Zircon, Opale, etc.

**B. Pierres ornementales translucides ou opaques**, on a : Jade, Turquoise, Lapis-lazulis, Agate, Jaspe, etc.

**C. Substances organiques**, il y a : Ambre, Coraux, Jais, Ivoire, Odontolite, Perle, Etc.

La RDC dispose d'une diversité dans sous-sol de pierres de couleurs très mal connues des opérateurs miniers et du grand public.

Pour information, ces composés minéraux sont en fait des satellites de diamant extraits artisanalement d'une façon illicite par quelques connaisseurs artisanaux, de connivence avec des expatriés, pour être vendus en dehors de frontières du Pays.

Ces substances minérales se vendaient à l'extérieur du pays car la RD Congo, en son temps, ne disposait pas d'une réglementation en cette matière, comme c'est le cas à ce jour avec l'Arrêté n°0138 du 14 avril 2011 portant réglementation de l'exploitation et de commercialisation des pierres de couleur de production artisanale, pris par Son Excellence Martin KABWELULU, Ministre des Mines.

Le contexte géologique de la RD Congo indique plusieurs indices de ces pierres, et cela suppose que le pays est capable d'améliorer sa position dans le classement sur l'échiquier international en pierres de couleurs.

Quatre pays monopolisent aujourd'hui l'activité de ces pierres. Il s'agit de Brésil, Madagascar, Sri-Lanka et Inde.

Selon leur état de composition chimique, les pierres gemmes peuvent être regroupées dans plus ou moins une dizaine des familles qui sont :

**Famille de quartz** : Agate, Améthyste, Chrysoprase, Citrine, Amétrine, Cornaline Cristal de roche, Jaspe sanguin, Onyx, Calcédoine, Œil de tigre, Etc.

**Famille des béryls** : Héliodore, Emeraude, Aigue-marine (Aquamarine), Morganite, etc.

**Famille de chrysobéryl**: Opale, Alexandrite, Chrysolite, Cymophane, Œil de chat ; etc.

**Famille des Silicates** : Grenats, Pyrope, Alamandin, Spersatine, Iolite, Péridot, Tourmaline, Tanzanite, Zircon, Jade, etc.



*Les pierres de couleur sont très prisées dans la joaillerie*

**Famille du Corindon** : Rubis et Saphir ;

**Famille des Feldspaths** : Labradorite, Pierre de lune et Pierre de soleil.

**Famille des Fluorosilicates** : Topaze ;

**Famille des aluminates** : Spinelles, Disthène ;

**Famille de Spodumène** : Kunzite ;

Famille des phosphates : Turquoise

**Famille des matières organiques** : Ambre, Andésine.

**Famille de silice colloïdale** : Opale ;

**Famille des carbonates** : Corail, Perle, Malachite lapidaire ;

**Famille de lazurite de calcite et de pyrite** : Lapis lazuli

**QUELQUES ZONES LES PLUS EN VUE**

**1. Province du Sud-Kivu**

Territoire de Mwenga à Kamituga et Kobokobo : héliodore, béryl, améthyste, tourmaline, topaze, corindon, citrine, zircon, spinelle, grenat.

Territoire de Walungu à Nyangezi:

Améthyste, citrine, tourmaline, grenat.

**2. Province du Nord-Kivu**

Territoire de Rutshuru à kanyabayonga: améthyste, grenat

**3. Province de l'Equateur**

Territoire d'Ikela : Topaze, corindon, quartz, andésine.

**4. Province, du Kasai Oriental et du Kasai-Occidental**

Territoire de Tshikapa : Quartz, grenat, corindon, calcédoine, agate améthyste.

Territoire de Tshilenge à Tshiala: Agate.

**5. Province du Bas-Congo**

Ville de Boma : Calcédoine, agate.

Territoire de Luozi : Grenat, quartz, améthyste

**6. Province de Maniema**

Territoire de Pangi : Grenat, quartz

Territoire de Saramabila : Kunzite.

**7. Province Orientale**

Territoire de d'Isangi à Katele : zircon;

Territoire d'Aketi : Grenat.

**8. Province du Katanga :**

Territoire de Lubudi à Busanga : grenat.

Territoire de Manono : Topaze, kunzite, béryl, zircon,

Territoire de Mitwaba à Mwasha : Tourmaline, corindon, chrysobéryl.

**LES USAGES COURANTS EN RD CONGO**

Décoration des objets en joaillerie et bijouterie, Ornementation, Œuvres d'art, etc.

Les pierres de couleur existent en quantité suffisante en République Démocratique du Congo. Leur commercialisation est quasi-inexistante et ne suit pas le circuit officiel à cause de manque des mesures efficaces d'encadrement de négociants et creuseurs de ces produits. Pourtant, elles sont l'objet d'une exploitation artisanale dans une bonne partie du pays.

Le CEEC vient d'étendre l'expertise qu'il effectue sur l'or et le diamant aux pierres de couleur.

**Samy BUSHABU MINGA**

COOPÉRATION MRAC-CRGM

## FIN DU PROJET 2008-2012 SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS



Cérémonie de clôture du projet MRAC-CRGM

© Photo HMM 2013

«**Y**es we can» la célèbre phrase d'OBAMA relayée par le Directeur Général du Centre de Recherche et Géologique Minière le Professeur KANDANKULA Valentin à l'occasion de la cérémonie de clôture du projet S1-RDC-CRGM de coopération entre le centre de Recherche Géologique et Minière «CRGM» et le Musée Royal de l'Afrique Centrale «MRAC» en sigle, sur le renforcement de capacité de recherche et de service géologique du CRGM. Ce projet a mobilisé des moyens matériel et financier importants ainsi que des équipes entières de géosciences de deux institutions et cela a abouti à des résultats encourageants susceptibles de démontrer à suffisance les capacités opérationnelles de service géologique du CRGM. Un autre grand projet se dessine à l'aube 2014-2019 pour lequel la coopération belge se propose de doubler sont financement. Il sied de noter que l'année 2013, est une année charnière qui est consacrée à la formation spécialisée de cadre géosciences de manière à se mesurer aux enjeux technologiques tant nationaux qu'internationaux. Le professeur KANDA NKULA a remercié la coopération Belge qui après

tant d'années d'hésitation a accepté de soutenir les activités des Recherches Géologiques en République Démocratique du Congo, et aussi à la Direction Générale du MRAC pour avoir défendu les projets auprès de la Direction Générale de la Coopération au développement « DGCD » et obtenir enfin un accord-cadre. Les services spécialisés du Ministère des Mines à savoir la CTCPM et le CAMI ainsi que le Département de Géoscience de l'Université de Kinshasa ont été aussi les partenaires du CRGM dans la réalisation de certaines étapes de sous projets.

### Les résultats palpables atteints

Trois résultats palpables dans le cadre de sous projets ont été présentés par les experts du CRGM qui ont pris part à cette campagne de recherches à savoir : Le Contexte géologique des ressources minérales de la chaîne néo protérozoïque ouest congolaise (Bas-Congo), ce thème se base sur trois approches complémentaires à savoir ; actualisation des connaissances géologiques des zones concédées, l'élaboration des cartes géologiques enfin la mise à jour du système de l'inventaire de ressources minérales

et substances d'ouest congolaise. Le projet Permis de Recherche, ce projet vise double objectifs à savoir l'actualisation des connaissances géologiques des permis des recherches transférés en zone de recherches géologiques et la remise à niveau dans le domaine de recherche et le transfert des connaissances enfin l'élaboration d'un rapport géologique bancable. La Géologie urbaine de Kinshasa, deux approches ont été menées dans cette recherche, il s'agit de la géomorphologie et environnement ensuite la cartographie de la zone urbaine de Kinshasa ; cette étude vise le renforcement des connaissances géologique et environnementales. Après un échange d'idées et débats, l'assistance a noté que le Gouvernement de la République n'a rien contribué sur ces différentes campagnes de recherches menées sur toute la durée du projet, alors que le Nigeria à titre d'exemple a investit près de cent millions de dollars américains pour la recherche géologique rien que sur une partie du territoire. Le clou de la cérémonie a été la remise officielle des documents aux différents Services qui ont participé à ce projet à savoir, la CTCPM, le CAMI ainsi que la faculté des Sciences de L'université de Kinshasa. La coopération Belge a remis quelques équipements dont le GPS au CRGM pour faciliter les recherches ainsi que des bourses d'études en doctorat et en DEA.

Le Directeur de cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique, Monsieur KIMENIA a eu des mots justes pour féliciter les différentes équipes qui ont participé à ce projet qui a abouti à des résultats tangibles susceptibles de garantir l'avenir des recherches scientifiques en République Démocratique du Congo qui passe raisonnablement par l'augmentation du budget de ces recherches estimé à 0,4%.

**NDIATU MAVUNGU**

EN EXCLUSIVITÉ

# LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIÈRES DE 2003 À 2012

*Le secteur minier de la République Démocratique du Congo est l'un des secteurs porteurs de croissance.*

*Ainsi, la maîtrise des statistiques minières s'impose dans la mesure où elles constituent un outil essentiel dans l'élaboration des politiques macroéconomiques et de prise des décisions, bref un outil essentiel dans l'élaboration de politique économique du Gouvernement.*

*Résultat d'un travail laborieux réalisé par la*

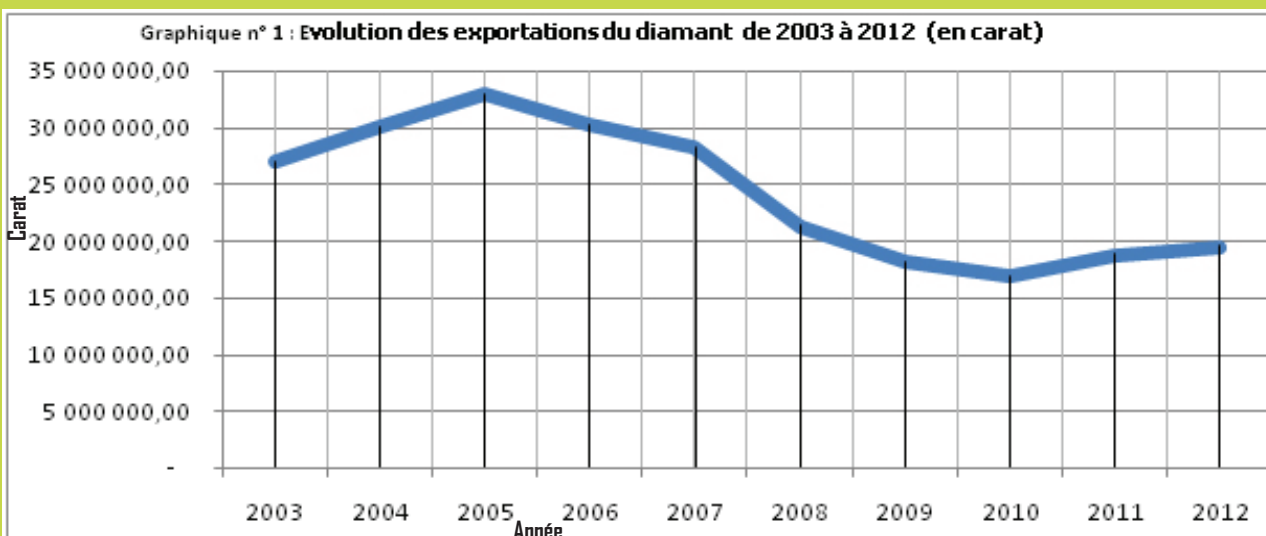
*Commission d'harmonisation des données statistiques des exportations du secteur, HORIZON MINES Magazine, outil d'information et de communication par excellence du Ministère des Mines, se fait le devoir de publier en exclusivité et en intégralité les statistiques des exportations de produits miniers pour les exercices allant de 2003 à 2012. Aussi, la rédaction de HORIZON MINES Magazine promet de mettre à la disposition de ses nombreux lecteurs, dans sa prochaine édition, les statistiques de production.*

## 1. SECTEUR DIAMANTIFÈRE

Tableau n° 1 : Evolution des exportations du diamant (en carat) de 2003 à 2012

| Année | Exportations   |                  |
|-------|----------------|------------------|
|       | Carat          | Valeur (USD)     |
| 2003  | 27 081 403,11  | 642 582 923,36   |
| 2004  | 30 162 413,26  | 720 899 077,30   |
| 2005  | 32 949 849,29  | 895 457 801,08   |
| 2006  | 30 177 839,65  | 679 488 865,74   |
| 2007  | 28 331 376,35  | 609 833 223,00   |
| 2008  | 21 345 886,03  | 532 828 363,00   |
| 2009  | 18 253 878,03  | 248 412 617,66   |
| 2010  | 16 963 396,77  | 294 041 914,16   |
| 2011  | 18 839 050,01  | 334 822 830,99   |
| 2012  | 19 558 919,96  | 262 257 849,00   |
| cumul | 243 664 012,46 | 5 220 625 465,29 |

Source : Système de certification du Processus de Kimberley



# LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIÈRES DE 2003 À 2012

Les statistiques de la filière diamantifère se rapportent aux exportations du diamant de l'exploitation artisanale et industrielle dans son ensemble. Il s'agit donc des exportations agrégées des diamants de productions artisanale et industrielle.

La baisse de la production industrielle due à la situation que traverse la MIBA a été compensée par l'augmentation de celle de la production artisanale. Il sied de noter que la baisse générale de la production et notamment celle des exportations a été observée après le

pic de 32.949.849,29 carats en 2005. En effet, de 2003 à 2005, il a été enregistré une augmentation progressive des exportations de diamant. De 27.081.403,11 carats pour une valeur de 642.582.923,35 USD en 2003, ces exportations sont passées à 32.949.849,29 carats pour une valeur de 895.457.801,08 USD en 2005.

A partir de 2006, les exportations ont commencé à baisser avec 30.177.839,69 carats et ont connu leur creux en 2010 avec 16.963.396,77 carats, soit environ la moitié des exportations de 2005.

A partir de 2011, il y a eu relèvement des exportations et la tendance jusqu'à ce jour est haussière.

Après le retournement de la situation observée depuis 2011 jusqu'à ce jour, et les prix de diamant qui connaissent une augmentation depuis février 2013 couplée des perspectives positives du marché des diamants, il y a lieu d'espérer une augmentation de la production de cette filière.

Il en sera de même pour les exportations qui évoluent presque dans la même proportion que la production.

## 2. SECTEUR STANNIFÈRE

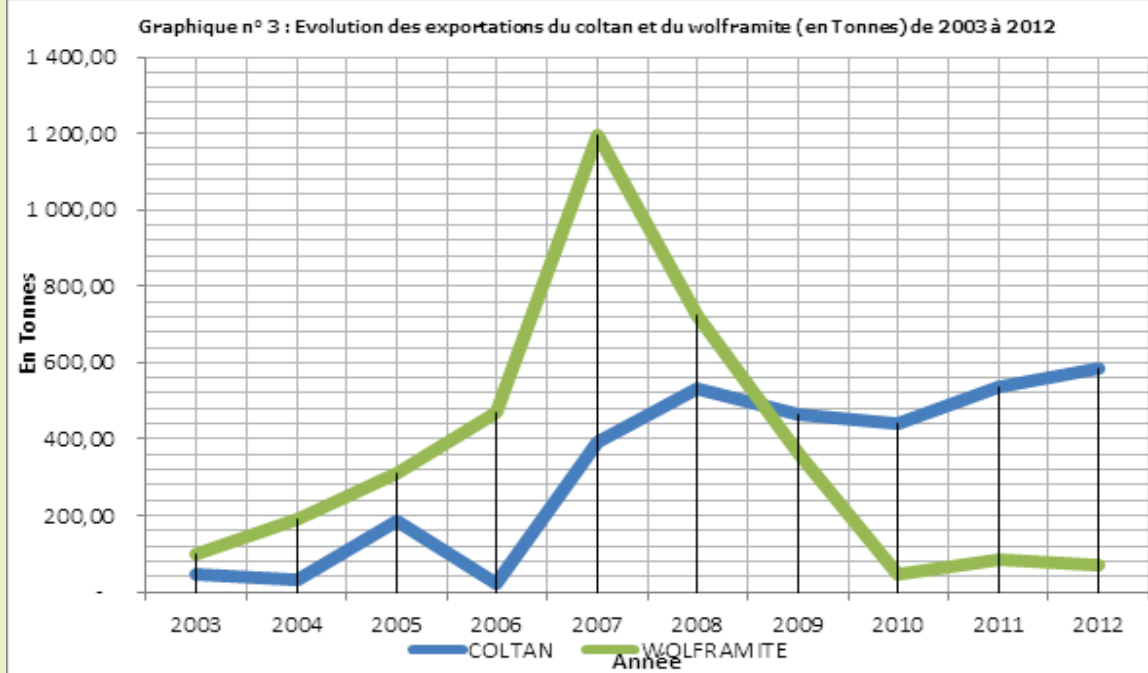
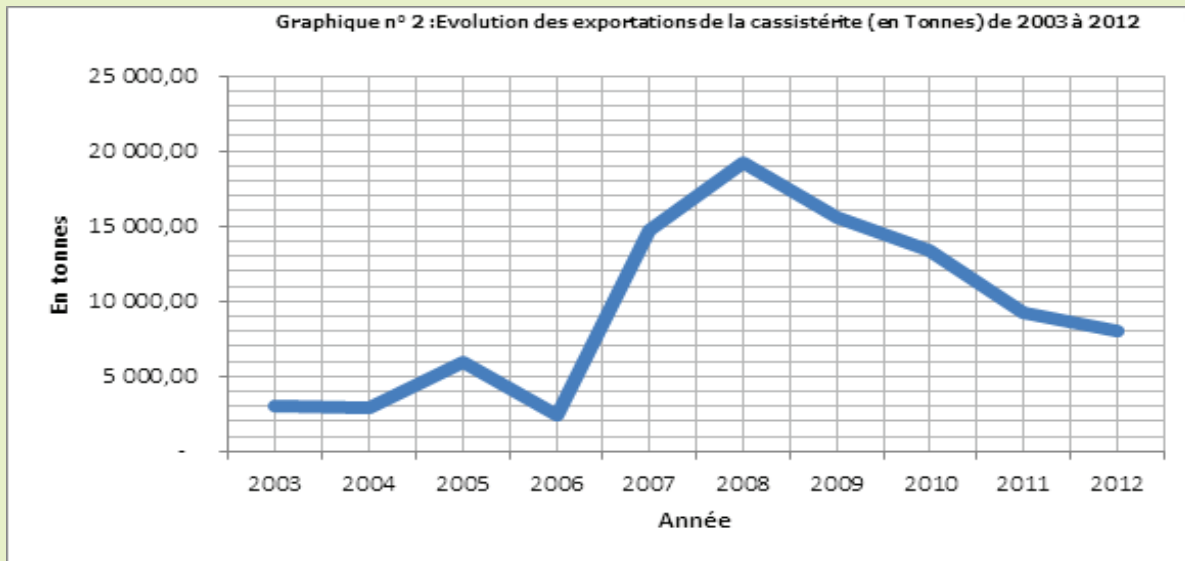
Tableau n° 2 : Evolution des exportations de la cassitérite et ses accompagnateurs (en tonnes) de 2003 à 2012

| Année        | CASSITERITE      | COLTAN          | WOLFRAMITE      |
|--------------|------------------|-----------------|-----------------|
|              | Tonnes           | Tonnes          | Tonnes          |
| 2003         | 2 986,00         | 47,00           | 100,00          |
| 2004         | 2 945,00         | 32,00           | 190,00          |
| 2005         | 5 970,86         | 184,50          | 310,90          |
| 2006         | 2 388,00         | 24,00           | 471,00          |
| 2007         | 14 694,21        | 393,49          | 1 193,73        |
| 2008         | 19 189,41        | 530,51          | 724,84          |
| 2009         | 15 512,26        | 463,70          | 365,32          |
| 2010         | 13 414,99        | 439,78          | 45,16           |
| 2011         | 9 267,27         | 536,44          | 86,63           |
| 2012         | 8 018,21         | 585,53          | 71,00           |
| <b>CUMUL</b> | <b>94 386,20</b> | <b>3 236,94</b> | <b>3 558,58</b> |

SOURCE : CEEC: RAPPORTS SYNTHESES DES EXPERTISES ET EXPORTATIONS DES SUBSTANCES MINERALES PRODUITES EN RDC

Avec l'appui technique et financier de PROMINES

# LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIÈRES DE 2003 À 2012



Les exportations de la cassitérite par la voie officielle ont atteint leur point culminant en 2008 avec 19.189,41 tonnes. Après cette période, il a été enregistré une chute drastique de la production et des exportations à cause de la crise financière internationale mais cette

chute a été exacerbée par la mesure de suspension des activités minières à l'Est de la République. Mesure consécutive à l'activisme de groupes armés à la base d'une insécurité récurrente. L'on peut épingle aussi la contrebande et la fraude minières qui ont conduit à l'application de

l'embargo contre les minerais en provenance de l'Est de la République Démocratique du Congo en application de la Loi Dodd Franck.

Pour le moment, les perspectives sont plutôt bonnes. En effet, les cours de l'étain ont rebondi de 32% au second semestre 2012, après

# LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIÈRES DE 2003 À 2012

avoir connu une chute au 1er semestre. Face à une prévision de croissance de la demande et à un approvisionnement

en déclin, l'étain devrait continuer à profiter d'une conjoncture favorable.

## 3. SECTEUR AURIFÈRE

Tableau n° 3 : Evolution des exportations de l'or (en Kg) de 2003 à 2012

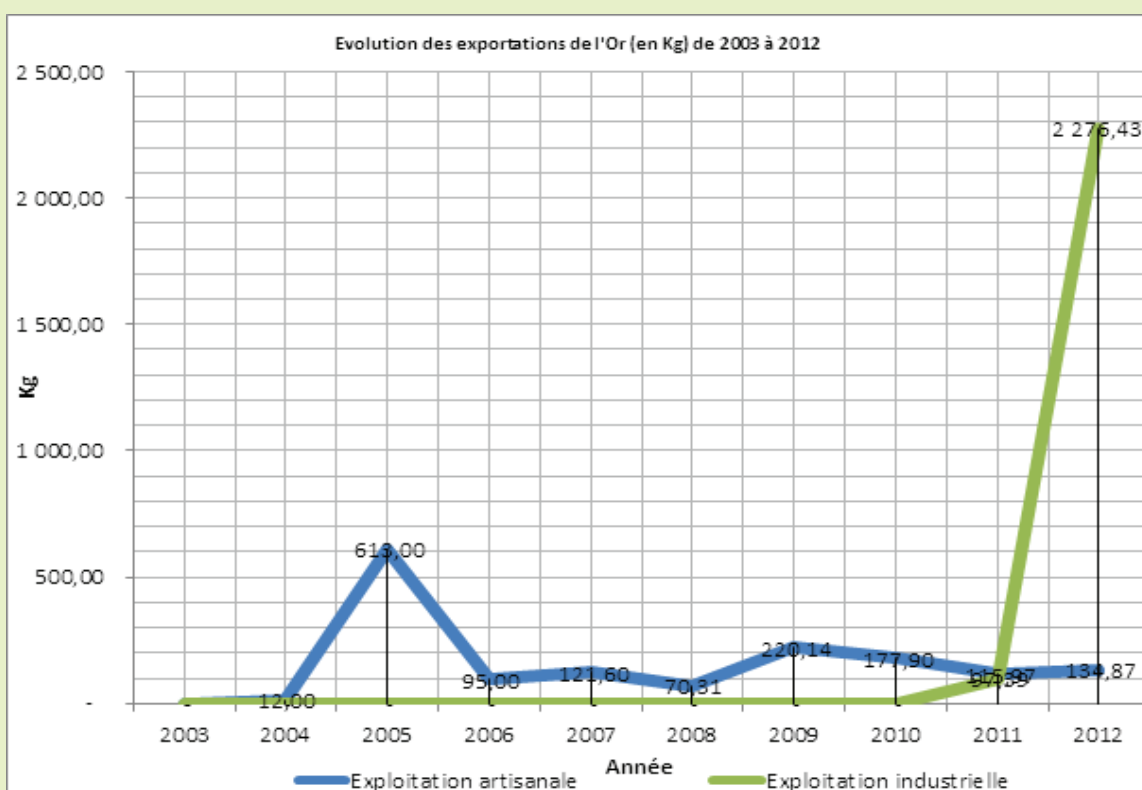
| Année | Exploitation artisanale | Exploitation industrielle | Total général |
|-------|-------------------------|---------------------------|---------------|
|       | Kilogramme              | Kilogramme                | Kilogramme    |
| 2003  | -                       | -                         | 0,00          |
| 2004  | 12,00                   | -                         | 12,00         |
| 2005  | 613,00                  | -                         | 613,00        |
| 2006  | 95,00                   | -                         | 95,00         |
| 2007  | 121,60                  | -                         | 121,60        |
| 2008  | 70,31                   | -                         | 70,31         |
| 2009  | 220,14                  | -                         | 220,14        |
| 2010  | 177,90                  | -                         | 177,90        |
| 2011  | 115,97                  | 97,39                     | 213,36        |
| 2012  | 134,87                  | 2 276,43                  | 2 411,30      |
| CUMUL | 1 560,79                | 2 373,82                  | 3 934,61      |

SOURCE : CEEC: RAPPORTS SYNTHÈSES DES EXPERTISES ET EXPORTATIONS DES SUBSTANCES MINÉRALES PRODUITES EN RDC

Avec le train des mesures visant à encadrer ce secteur à travers notamment le système de certification et le retour progressif de la paix à l'Est de la République, il y a lieu d'espérer une augmentation de la production et des exportations à court et moyen termes.

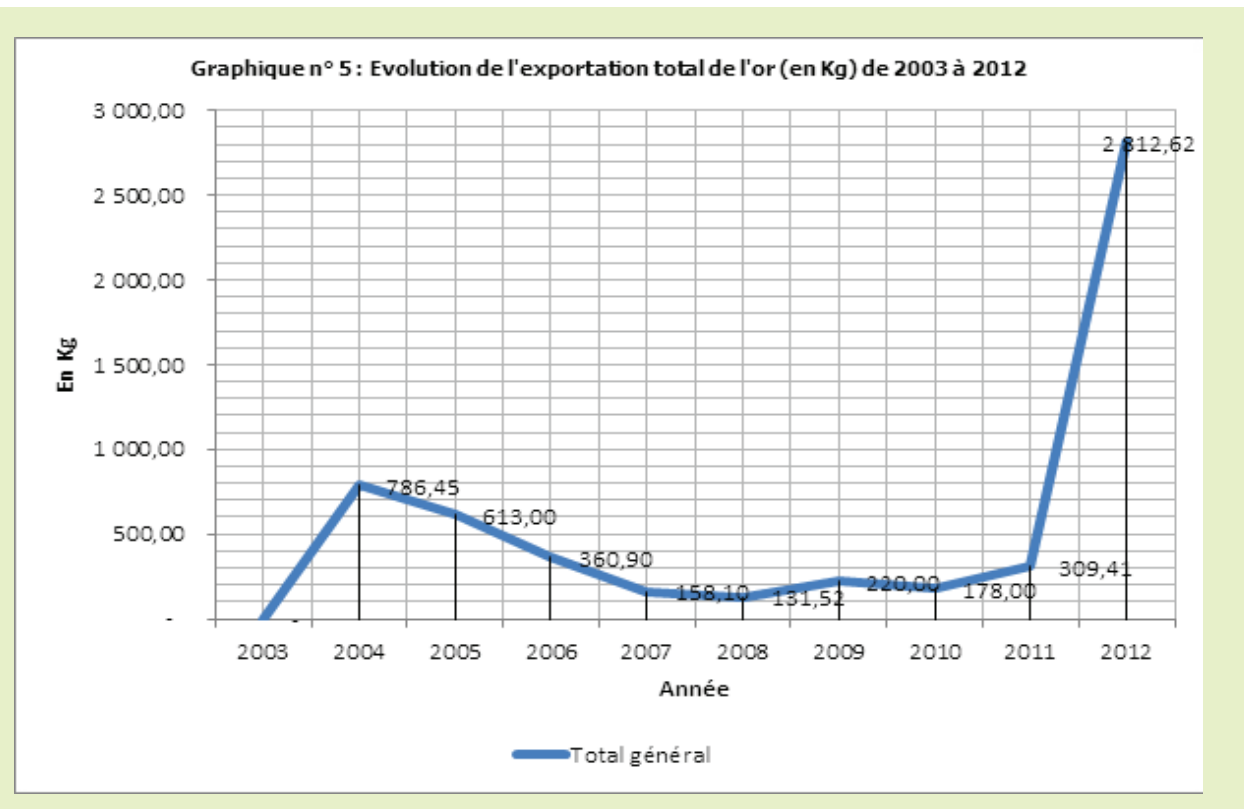
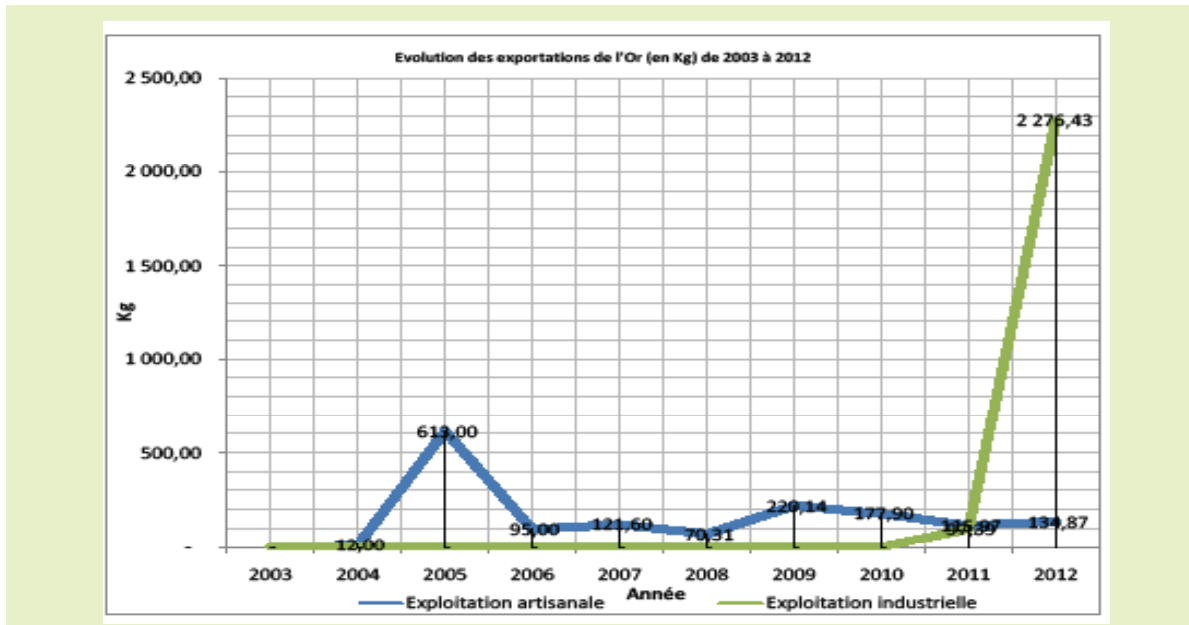
S'agissant du coltan dont le prix n'a pas été affecté par la crise financière internationale suite à l'explosion de la demande devant une offre insuffisante, ses exportations tournent autour de 500 tonnes par an depuis 2007 jusqu'à ce jour.

Le wolframite par contre, depuis que les exportations avaient atteint la barre de 1.000 tonnes en 2006 et 2007, les exportations sont descendues en dessous de 200 tonnes.





# LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIÈRES DE 2003 À 2012



Les statistiques de 2003 à 2010 concernent essentiellement l'or de production artisanale, l'exploitation industrielle n'étant pas opérationnelle au cours de cette période.

Le bond observé à partir de 2011 se justifie par l'entrée en production de la Société TWANGIZA MINING, filiale de BANRO.

Avec le début de la production industrielle de l'or, la République Démocratique du Congo commence petit à petit à se frayer le chemin parmi les grands pays producteurs de l'or en Afrique.

Malheureusement, après la douzième année consécutive de hausse, le cours de l'or marque le pas depuis la fin de

l'année 2012, et connaît une tendance baissière en 2013. Depuis février 2013, l'once est descendue sous la barre de 1600 usd/oz, à son plus bas niveau depuis les 7 mois précédents.

Malgré cette baisse conjoncturelle, les perspectives sont favorables pour la République Démocratique du Congo au regard du potentiel actuel et de grands projets en cours de réalisation.

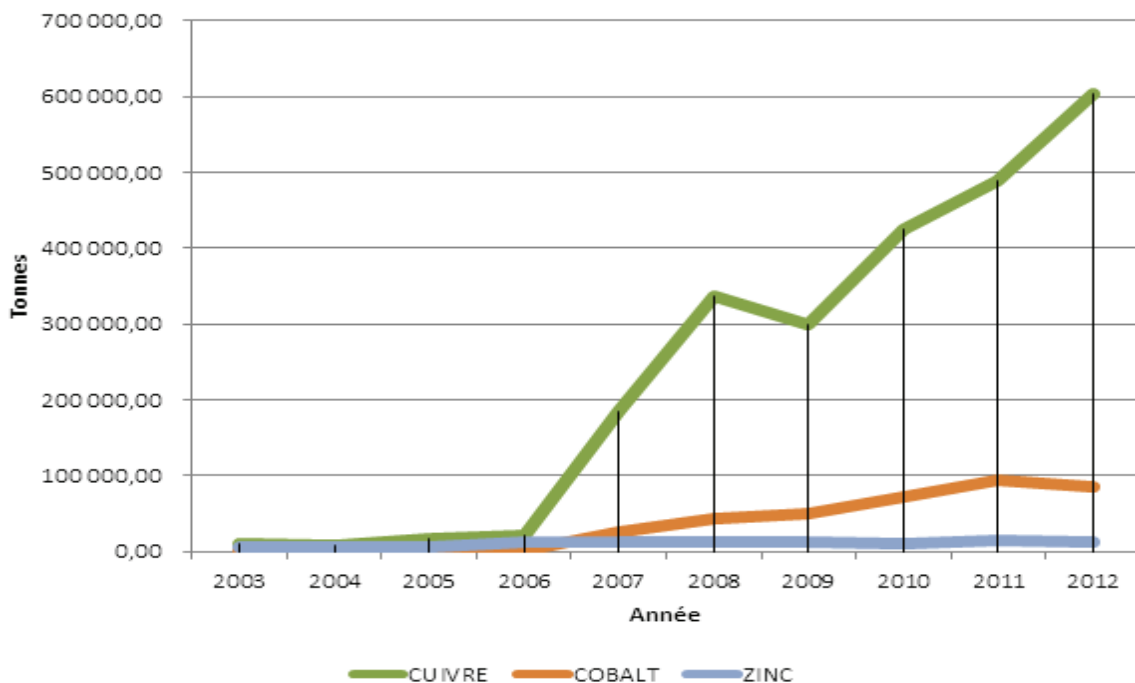
# LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIÈRES DE 2003 À 2012

## 4. SECTEUR DES MÉTAUX NON FERREUX

Tableau n° 4 : Evolution des exportations des métaux non ferreux (en tonnes) de 2003 à 2012

| Année        | CUIVRE              | COBALT            | ZINC              |
|--------------|---------------------|-------------------|-------------------|
|              | Tonnes              | Tonnes            | Tonnes            |
| 2003         | 9 370,00            | 1 358,00          | 4 885,00          |
| 2004         | 7 689,00            | 1 412,00          | 5 068,00          |
| 2005         | 16 038,00           | 934,00            | 5 670,00          |
| 2006         | 22 440,00           | 746,00            | 12 836,00         |
| 2007         | 185 146,63          | 25 286,26         | 11 925,00         |
| 2008         | 337 430,00          | 42 461,00         | 13 523,00         |
| 2009         | 298 127,49          | 51 150,00         | 12 849,00         |
| 2010         | 423 981,33          | 73 044,00         | 10 191,00         |
| 2011         | 488 115,58          | 94 836,09         | 14 758,00         |
| 2012         | 604 101,71          | 84 618,56         | 11 623,00         |
| <b>CUMUL</b> | <b>2 392 439,74</b> | <b>375 845,91</b> | <b>103 328,00</b> |

Graphique n° 6 : Evolution des exportations des métaux non ferreux de 2003 à 2012



Les statistiques d'exportation de 2003 à 2006 concernent uniquement la GECAMINES, tandis que celles de 2007 à 2012, constituent l'ensemble des exportations des métaux contenus de toutes les entreprises minières

hormis ANVIL MINING CONGO (MMG) qui ne transmet pas régulièrement ses statistiques. Comme la courbe l'indique, les exportations du cuivre et du cobalt sont dans leur phase ascendante. Cette croissance a été boostée par l'entrée en

production des grands projets miniers tels que Tenke Fungurume Mining « TFM », Kamoto Copper Company « KCC », Mutanda Mining « MUMI », etc. Depuis 2010, on a atteint la barre de 400.000 tonnes de cuivre et 70.000 tonnes de cobalt contenus. En 2012

# LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIÈRES DE 2003 À 2012

cette production a atteint le cap de 600.000 tonnes de cuivre contenu. D'après une étude du Groupe International d'Etude du Cuivre qui date du mois de mars 2013, la demande de cuivre sur le marché international a augmenté d'environ 31%..., demande boostée par la consommation de la Chine estimée à 43% de la demande mondiale. La République Démocratique du Congo

pourrait bénéficier de cette embellie du fait que plusieurs projets miniers vont entrer en phase de production tandis que d'autres vont augmenter leur capacité installée et le cours du cuivre pourrait rester relativement stable. Cependant, la seule contrainte qui devrait retarder ce rythme d'expansion, c'est le déficit en énergie électrique. En ce qui concerne le cobalt, la baisse constatée des exportations

en République Démocratique du Congo entre 2011 et 2012 a entraîné une augmentation des prix sur le plan mondial. Cette tendance se poursuit jusqu'en juillet 2013. Avec plus de 60% de l'offre mondiale du cobalt, la RDC pourrait jouer un rôle majeur dans la régulation du prix sur le marché international comme ce fût le cas dans les années 80.

## II. Tableau n° 5 : Recettes encadrées par le Ministère des Mines

| ANNEE | RUBRIQUES                          | MONTANT EN CDF              |                            |                            |                             |
|-------|------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
|       |                                    | Redevance Minière           | Droits Superficiaires      | Autres Taxes               | Total                       |
| 2004  | Assignation                        | 16.250.000                  | 138.410.954                | 2.840.205.291              | 2.635.136.245               |
|       | Réalisation<br>Taux de Réalisation | 1.643.101.116<br>9,946,13 % | 128.708.821<br>92,99 %     | 1.486.232.991<br>59,92 %   | 3.258.042.928<br>123,64 %   |
| 2005  | Assignation                        | 3.725.000.000               | 1.076.891.580              | 4.139.465.000              | 8.941.356.580               |
|       | Réalisation<br>Taux de Réalisation | 1.271.200.785<br>34,13 %    | 0,00 %                     | 2.439.336.058<br>58,93 %   | 3.710.536.843<br>41,50 %    |
| 2006  | Assignation                        | 2.064.203.000               | 5.767.883.834              | 3.941.589.887              | 11.773.676.721              |
|       | Réalisation<br>Taux de Réalisation | 2.100.165.634<br>101,74 %   | 7.605.088.006<br>131,85 %  | 1.869.080.683<br>47,42 %   | 11.574.334.323<br>98,31 %   |
| 2007  | Assignation                        | 10.677.867.200              | 16.894.888.201             | 59.891.814.595             | 87.464.569.996              |
|       | Réalisation<br>Taux de Réalisation | 559.149.812<br>5,24 %       | 8.886.008.536<br>52,60 %   | 3.843.576.276<br>6,42 %    | 13.288.734.624<br>15,19 %   |
| 2008  | Assignation                        | 11.130.707.607              | 16.797.553.675             | 4.074.958.631              | 31.003.219.913              |
|       | Réalisation<br>Taux de Réalisation | 22.022.566.062<br>197,85 %  | 10.715.198.963<br>67,83 %  |                            | 32.737.765.025<br>105,59 %  |
| 2009  | Assignation                        | 19.868.027.489              | 14.571.184.226             | 3.443.280.520              | 37.882.492.235              |
|       | Réalisation<br>Taux de Réalisation | 19.397.608.188<br>97,63 %   | 16.049.963.495<br>110,15 % | 2.834.960.254<br>82,33 %   | 38.282.531.937<br>101,06 %  |
| 2010  | Assignation                        | 43.805.917.676              | 25.700.641.704             | 9.281.596.374              | 78.788.155.754              |
|       | Réalisation<br>Taux de Réalisation | 65.476.351.001<br>149,47%   | 25.339.584.644<br>98,60%   | 28.625.686.986<br>308,41 % | 119.441.622.631<br>151,60 % |
| 2011  | Assignation                        | 99.794.757.629              | 33.378.231.031             | 13.427.700.053             | 146.600.688.713             |
|       | Réalisation<br>Taux de Réalisation | 97.457.274.389<br>97,66 %   | 25.294.331.227<br>78,78 %  | 3.298.176.477<br>24,56 %   | 126.049.782.093<br>85,98 %  |
| 2012  | Assignation                        | 165.437.508.780             | 38.568.896.508             | 26.493.412.058             | 230.499.817.346             |
|       | Réalisation<br>Taux de Réalisation | 81.292.573.143<br>49,14 %   | 37.480.711.530<br>97,18 %  | 3.466.189.468<br>13,08 %   | 122.239.474.141<br>53,03 %  |

# LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIÈRES DE 2003 À 2012

Les recettes encadrées par le Ministère des Mines telles que définies par la Loi portant Nomenclature des actes générateurs des recettes concerne essentiellement des droits superficiaires, taxes et redevances perçus à l'initiative du Ministère des Mines.

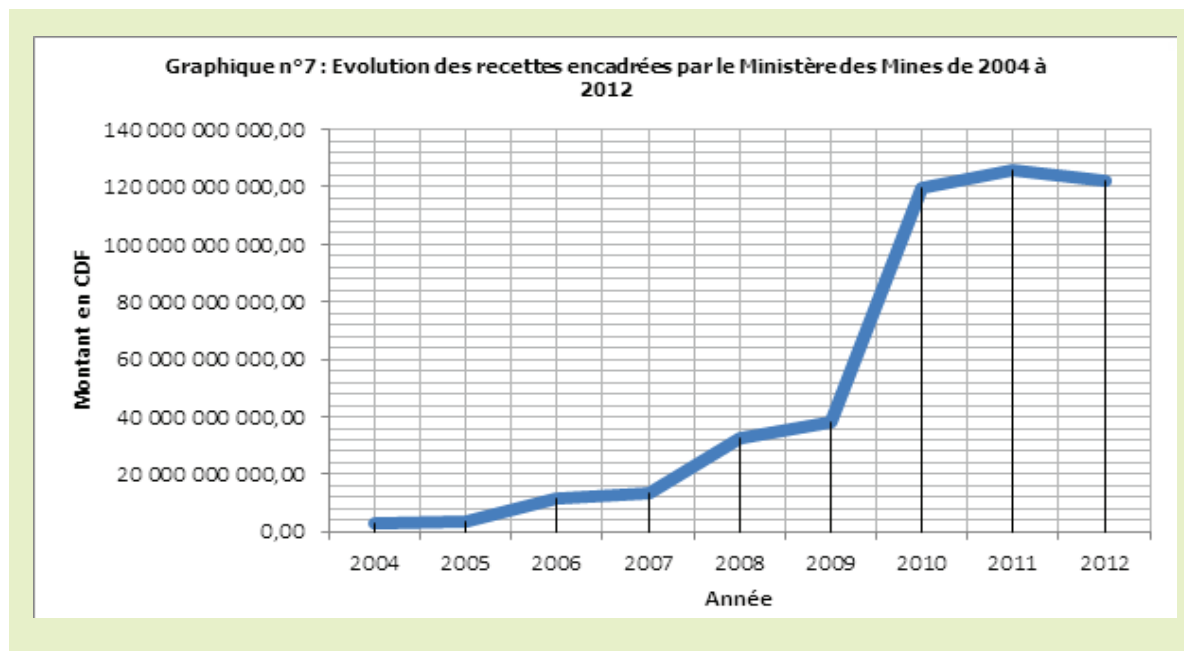


Tableau n° 6 : Evolution des recettes constatées et liquidées de 2005 à 2012

| Année | Redevance minière liquidée en US\$ | Redevance minière liquidée en CDF | Droits superficiaires liquidés en US\$ | Droits superficiaires liquidés en CDF | Recettes totales liquidées en US\$ | Recettes totales liquidées en CDF |
|-------|------------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| 2005  | 1 689 754                          |                                   | 4 504 598                              |                                       | 6 194 352                          | -                                 |
| 2006  | 5 727 954                          | 2 692 138 380                     | 14 231 390                             | 6 688 753 206                         | 19 959 344                         | 9 380 891 586                     |
| 2007  | 15 845 909                         | 8 398 331 770                     | 29 984 143                             | 15 891 595 954                        | 45 830 052                         | 24 289 927 724                    |
| 2008  | 44 525 260                         | 24 934 145 600                    | 44 321 207                             | 24 819 875 786                        | 88 846 467                         | 49 754 021 386                    |
| 2009  | 32 056 894                         | 25 934 027 246                    | 44 277 104                             | 35 820 177 096                        | 76 333 998                         | 61 754 204 342                    |
| 2010  | 73 979 961                         | 68 801 363 730                    | 31 637 827                             | 29 423 179 361                        | 105 617 788                        | 98 224 543 091                    |
| 2011  | 96 633 565                         | 89 869 215 850                    | 38 240 731                             | 35 563 879 672                        | 134 874 296                        | 125 433 095 522                   |
| 2012  | 96 545 953                         | 89 787 736 151                    | 31 489 401                             | 29 285 143 032                        | 128 035 354                        | 119 072 879 183                   |

De manière générale, les recettes encadrées par le Ministère des Mines en tant que Service d'assiette ont sensiblement augmenté les cinq dernières années au regard de l'évolution du secteur dans son ensemble.

Les exportations de la République Démocratique du Congo des métaux non ferreux, principalement le cuivre et le cobalt, ainsi que de l'or sont prometteuses.

Pour ce qui est des produits stannifères, l'avenir demeure lié à la contrainte

sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo, ainsi que la capacité de répondre aux exigences imposées par les consommateurs finaux.

UN GÉANT DANS LES PROJETS MINIERES EN RDC

## LA FONDATION DAN GERTLER ANNONCE LES COULEURS



Une vue des membres de la Fondation Gertler

**P**oint n'est besoin de rappeler que la République Démocratique du Congo offre d'énormes opportunités aux investisseurs dans le secteur minier.

DAN GERTLER est parmi ceux qui ont manifesté l'intérêt d'investir dans ce secteur considéré comme poumon et fer de lance de l'économie de la RDC.

Installer en RDC, plus précisément au KATANGA depuis 1997, période caractérisée par des troubles surtout dans la partie orientale du pays, rien ne pouvait rassurer les investisseurs étrangers en cette période.

Actuellement, Fleurette, Firme de la Fondation DAN GERTLER

est comptée parmi les grands investissements privés dans notre pays. Cette firme a investi plus de 5 Milliards des dollars américains dans le secteur et cela dans la filière cupro-cobaltifère et rassure d'injecter des nouveaux capitaux dans un avenir proche.

Il sied de rappeler que dans la JV Kamoto Copper Compagny (KCC), le Groupe DAN GERTLER et Glencore détiennent 75% de parts tandis que la GECAMINES en détient 25.

### QUELQUES RÉALISATIONS AU KATANGA

La Fondation DAN GERTLER est au service du peuple congolais, car, elle a dans son actif plusieurs réalisations qui soulagent tant soit

peu nos populations.

Considérée comme plus grand Employeur au Katanga, KCC représente aux côtés de MUTANDA, un investissement de près de 3 Milliards des dollars américains grâce auquel plus de 17.000 emplois ont été créés.

Cette entreprise s'est distinguée notamment par la construction d'un hôpital en faveur des travailleurs de Kolwezi, d'une nouvelle Clinique à Mutanda et de deux dispensaires dont un à KANDO et l'autre à LUALABA.

Signalons aussi, les travaux sur la rénovation de la voirie du District de Kolwezi.

Toutes ces réalisations ont coûté une dizaine de millions des dollars américains.

De même, les deux sociétés (KCC et Mutanda) ont initié un programme



La Fondation Dan Gertler dessert la population en eau potable

ceinture des roches de Kilo-Moto. Moku Goldmines, société privée de l'homme d'affaires DAN, s'est associée à la SOKIMO dans le cadre de la société minière Moku-Beverendi.

Selon les informations recueillies auprès de la Fondation, les recherches s'effectuent dans des très bonnes conditions et il y a lieu d'espérer car plusieurs sondages effectués dégagent des indices d'or dans les territoires concernés par ces prospections. Ce projet est évalué à environ 10 millions des dollars dans sa première phase et plus de 7 millions sont déjà libérés

en collaboration avec la SNEL de manière à mettre à niveau les infrastructures électriques de la région. Ce projet permettra la mise à disponibilité de 450 MW d'énergie avec un coût global d'environ 283,6 Millions de dollars américains pour l'atteinte de l'objectif. Cela contribuera à l'amélioration de la desserte en énergie électrique dans la région.

## L'OR INTÉRESSE AUSSI LA FONDATION DAN GERTLER

Après le cuivre et le cobalt, la Fondation DAN GERTLER se lance dans la recherche de la commodité de la filière aurifère, et cela dans la Province Orientale, plus précisément à MOKU, Beverendi, Shessemako et Bulambula, dans la



La Fondation Dan Gertler met à la disposition de la population un hôpital moderne

## UN EXEMPLE À SUIVRE

Un hôpital ultra-moderne vient d'être construit à Kisangani. Il s'agit de l'hôpital du Cinquantenaire, situé dans la commune de Kabondo, avec une capacité de 300 lits.

La rédaction de HORIZON MINES Magazine encourage les autres investisseurs œuvrant dans le secteur minier à prendre conscience afin qu'ils accompagnent le Gouvernement dans la réalisation de la Révolution de la modernité.

**Gudule BWALYA et  
J.R. BONGENGWA**



Une des oeuvres sociales de la FDG

MINE DE KIPOI

## TIGER RESOURCES AUGMENTE SA PRODUCTION DE CUIVRE

(Une sélection de Prosper DAWE)



Vue d'une grue d'extraction minière

© Photo HMM 2013

**A**u mois de juin dernier, dans son projet de cuivre à Kipoi, l'entreprise minière Tiger Resources a augmenté sa production minière à 47% de son gisement de 55 km<sup>2</sup> dans le nord-ouest de la ville de Lubumbashi. Ce projet comprend une séquence de minéralisation de sédiment marron sur 12 km contenant au moins cinq gisements Kipoi Central, Kipoi North, Kileba, Judeira et Kaminafitwe.

Comparativement aux mois d'avril et de mai dernier, la production a atteint 3.263 à 3.431 tonnes de cuivre. Une performance dont se réjouit la Direction de Tiger Resources Ltd, qui révèle avoir déjà produit, pour le premier semestre 2013, 20.604 tonnes de cuivre contre 18.500 tonnes de cuivre prévues.

« Plus nous allons en profondeur dans le gisement de Kipoi Central, plus la roche devient dure et plus élevée est

la teneur en cuivre. Nous constatons une augmentation de la performance marquée d'une meilleure récupération avec de meilleures teneurs et des coûts réduits de production », a commenté le Directeur Général Brad Marwood.

A titre de rappel, Tiger Resources Ltd, listée sur ASX, détient 60% du capital du projet Kipoi, la Gécamines, une entreprise du Portefeuille de la RD Congo en possède 40.

### POUR LE RENFORCEMENT DE SES CAPACITÉS

## TFM COMMANDE 150 VÉHICULES 6X4 CHEZ L'ÉQUIPEMENTIER TRACTAFRIC MOTORS

**T**enké Fungurumé Mining (TFM), exploite l'une des plus importantes mines de cuivre de RDC, précisément dans la Province du Katanga. En vue de renforcer son charroi automobile pour le transport des minerais, il a jeté son dévolu sur Tractafric Motors, l'un des grands concessionnaires africain. Une commande de 150 camions Mercedes 6x4 a été déjà faite.

Le contrat signé entre les deux parties, inclut également l'aide au recrutement et à la formation des chauffeurs de la

société TFM. Un accord a par ailleurs été finalisé pour assurer la maintenance de cette flotte.

Dans le cadre de ce projet, Tractafric Motors annonce l'extension et la modernisation de son atelier de Lubumbashi, « avec de nouveaux équipements aux standards européens qui en feront l'atelier le plus moderne de la région », a déclaré le représentant du concessionnaire.

En outre, ce projet participe au développement de Tractafric Motors à Lubumbashi. Déjà présent avec les

marques Mercedes-Benz (camions et voitures), Mitsubishi, Fuso et Michelin, le groupe lancera prochainement les marques Ford et Nissan.

Tractafric Motors entend ainsi « accompagner l'essor de cette région et répondre notamment aux besoins des opérateurs miniers », mais aussi apporter de l'eau au moulin du Gouvernement de la République Démocratique du Congo au volet de la création d'emplois, l'un des segments de la Révolution de la modernité.

# LES EXPLOITANTS ARTISANAUX ET LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

**D**epuis la libéralisation de l'exploitation artisanale en octobre 1982, le secteur minier a enregistré une augmentation d'exploitants artisanaux.

Cette catégorie de personne est utile pour notre société, du fait qu'elle procure des revenus à bon nombre de gens. Il faudrait donc susciter des actions pouvant aider à assainir et à améliorer les climats qui prévalent dans les sites d'exploitation artisanale car il y va notamment de la santé de ces exploitants et de leurs dépendants.

Dans cette perspective, il va falloir aussi renforcer l'assistance et l'encadrement de ces exploitants artisanaux pour améliorer leurs conditions de travail.

Plusieurs enquêtes menées sur le terrain par le Bureau International du Travail (BIT) ainsi que les différentes Organisations non gouvernementales corroborent ces faits.

## UN TRAVAIL QUI REGORGE DES DIFFICULTÉS SANS PRÉCÉDENT

Le métier d'exploitant artisanal fait ressortir plus ses avantages que son caractère éprouvant et dangereux ; cela par le fait qu'il procure rapidement de l'argent.

Les difficultés ce métier portent d'abord sur l'utilisation de l'outillage dérisoire tel que la pioche, la barre de mine, la pelle, le seau attaché à la corde, le bassin, le sac, le tamis, etc.

Avec un tel équipement rudimentaire, l'effort musculaire devient la principale force motrice dans l'exploitation artisanale des minerais.

Ces conditions difficiles de travail au quotidien se résument par le transport sur la tête ou sur le dos



de lourde charge de gravier extrait parfois à plus de 15m de profondeur dans des galeries souterraines. Dans cet environnement pénible et incommode, l'exploitant artisanal est obligé de se courber ou de ramper pour se déplacer. D'où l'utilisation souvent fréquente et abusive des enfants dont la petite taille permet de se mouvoir dans le sous sol comme le poisson dans l'eau ; sans compter les différentes plongées sans équipements appropriés.

## UN MÉTIER AU DANGER MULTIPLE

Les conséquences du métier d'exploitant artisanal sont de plusieurs ordres : de simples blessures, aux blessures graves ou à la mort ; sans compter différentes infections notamment les maladies hydrique et respiratoire consécutives aux conditions hygiéniques précaires. Ces travaux « forcés » seraient à la base du taux de mortalité élevé parmi les sujets jeunes dépassant à peine 45 ans d'âge.

Dans cette comptabilité macabre, il y a lieu d'épingler aussi les cas d'éboulement, de glissement de terrain et de noyade dans les rivières occasionnant ainsi de nombreux cas de décès. L'on déplore cependant l'absence des statistiques fiables de ces accidents.

Nous ne pouvons terminer notre analyse sans évoquer la problématique de la radioactivité de certains minerais, danger suscitant un intérêt tout particulier de la part du Gouvernement qui a pris certaines mesures contre l'exploitation de ces minerais. Les conséquences de cette radioactivité sur la santé humaine étant classées dans la catégorie des maladies professionnelles par le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale.

Ce phénomène étant récurrent, il devient plus qu'urgent pour les exploitants artisanaux de se regrouper en coopératives pour une bonne réorganisation de leur profession.

**NDIATU MAVUNGU**



VILLE-PROVINCE DE KINSHASA

**L'EXPLOITATION ARTISANALE DES PRODUITS DE CARRIÈRES : POUR QUELLE FIN ?**

Depuis plus d'une décennie, la Ville Province de Kinshasa connaît un engouement dans le domaine de construction des édifices tant publics que privés. Ceci a pour conséquence directe, l'afflux des exploitants artisanaux dans les différents sites d'exploitation.

Il est important de signaler que ces produits de carrières sont exploités en grande quantité par des entreprises industrielles qui disposent des moyens techniques performants pour répondre aux demandes sans cesse croissantes.

La démarche ici ne porte pas seulement sur l'évaluation de l'impact de l'exploitation artisanale dans la ville province de Kinshasa, mais aussi d'épingler la localisation de sites d'exploitation ainsi que les conditions dans lesquelles sont exploités ces produits à savoir : le sable, le moellon, la caillasse ainsi que la terre jaune.

Le sable est d'ordinaire exploité dans les rivières de Lukunga, Kalamu, N'djili, Makelele etc , Il est aussi exploité au bord du fleuve Congo pendant la saison sèche, le sable blanc aux environs de l'Université de Kinshasa, vers le camp Militaire Badara. Mais aussi de part et d'autre de la nationale N°2, à partir de l'aéroport international de N'djili jusqu'à Maluku. La terre jaune est extraite dans la carrière de N'djili SECOMAF et le long de la nationale n°1.

S'agissant du moellon et ses dérivées (caillasse), les sites d'exploitation les plus connus sont Kinsuka Pécheurs non loin de la carrière industrielle CARRIGRES, Mbudi I et II, CARRICONGO et carrière de LUTENDELE.

Les sites d'exploitation artisanale sont occupés par les exploitants, les creuseurs, les chargeurs, les restaurateurs ainsi que les enfants. Chaque catégorie ayant un rôle spécifique a un rôle à jouer.

Les exploitants artisanaux sont détenteurs de l'Autorisation d'Exploitation délivrée par la Division Urbaine des Mines. On y trouve aussi des clandestins qui exploitent

illégalement et échappent souvent au contrôle des inspecteurs des différents services publics. Ces exploitants sont en fait des employeurs qui ont à leurs charges les creuseurs, les chargeurs et les mineurs (les enfants) à qui sont confiés certains travaux.

Les casseurs sont généralement des jeunes gens physiquement aptes, capables de casser des grands blocs de moellons à l'aide de gros marteaux de 10kg et plus. Dans cette catégorie, on retrouve aussi les femmes dont la tâche est de transformer les moellons en caillasse.

Les chargeurs sont des jeunes gens, qui à longueur de la journée chargent des bennes de 10 à 20 tonnes de produits de carrières.

Le grand nombre de clients de cette exploitation artisanale est constitué de gagne-petit qui estiment que les

entreprises de carrières industrielles exagèrent leurs tarifs. Mais aussi parce que les prix des différents produits de carrières sont négociables.

Les jeunes gens s'intéressent à cette activité car les conditions d'accès ne sont pas compliquées.

Il est important de relever que la contribution financière de cette exploitation aux recettes de la ville province est maigre par rapport à la quantité exploitée. Une grande partie étant exploitée frauduleusement.

A titre illustratif, sur toute l'étendue de la ville de Kinshasa, les recettes réalisées au cours de l'année 2012 s'élèvent à 9.618.863 FC pour les quatre produits de carrières suivants: moellon, caillasse sable et terre jaune, dont les données suivantes sont disponibles à la Division Provinciale des Mines.

| N° | PERIODE | DESIGNATION | QUANTITE(T) |
|----|---------|-------------|-------------|
| 01 | Janvier | Moellon     | 890, 00     |
|    |         | Caillasse   | 130, 00     |
|    |         | Sable       | 1.465,98    |
| 02 | Février | Moellon     | 2.720       |
|    |         | Caillasse   | 90          |
|    |         | Sable       | 5.578,16    |
| 02 | Mars    | Moellon     | 4.494,50    |
|    |         | Caillasse   | 515,73      |
|    |         | Sable       | 5.518,13    |
| 03 | Avril   | Moellon     | 4.130       |
|    |         | Caillasse   | 770         |
|    |         | Sable       | 5.823       |
| 04 | Mai     | Moellon     | 5.655       |
|    |         | Caillasse   | 1.280       |
|    |         | Sable       | 6.732,12    |
| 05 | Juin    | Moellon     | 4.510       |
|    |         | Caillasse   | 1.380       |
|    |         | Sable       | 6.025       |
| 06 | Juillet | Moellon     | 6.030       |
|    |         | Caillasse   | 1.220       |
|    |         | Sable       | 7.349,50    |
| 07 | Août    | Moellon     | 6.635       |
|    |         | Caillasse   | 1.222       |
|    |         | Sable       | 6.472       |
|    |         | Terre jaune | 9.677       |

Au regard de ce qui précède on est en droit de dire que la Division Urbaine des Mines qui a dans ses attributions la gestion du secteur des carrières a encore du pain sur la planche sur la mobilisation des recettes. Elle devra en principe inventorier et identifier tous les sites d'exploitation artisanale à

travers toute la ville de Kinshasa.

Les inspecteurs devraient fournir un effort dans l'exercice de leurs fonctions en vue de vulgariser les dispositions légales et réglementaires relatives à l'exploitation des produits des carrières.

*La Fontaine DIKOMB'KONG*

COMME DANS TOUTES LES ZONES MINIÈRES D'AFRIQUE

## **CÔTE D'IVOIRE : ALASSANE OUATTARA FUSTIGE L'UTILISATION DES ENFANTS DANS L'EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR**

*(Une sélection de Prosper DAWÉ)*



Le président ivoirien veut mettre de l'ordre dans l'exploitation artisanale de l'or

« **L'**orpaillage détourne l'attention des jeunes élèves. Ces jeunes doivent savoir qu'ils doivent retourner à l'école parce que c'est là-bas que se trouve leur avenir », a déclaré le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Dramane

OUATTARA qui vient d'effectuer une tournée de plusieurs jours dans les départements du nord de son Pays, après celle de l'ouest.

Lors de ces visites, il a pu constater l'attrait des jeunes élèves pour l'exploitation de l'or dans les

différents sites miniers. Chaque année une augmentation de nombre d'élèves est observée sur le terrain et plusieurs raisons sont à la base cet afflux, notamment les gains financiers miroités par leurs camarades qui s'adonnent à cette activité artisanale. Ainsi, ils seraient nombreux à avoir déserté les salles de classe pour « le concassage du minerai sur les sites d'or dans des localités telles que Mbengué et Tengrela » rapporte l'agence Xinhua. Pour stopper cette affluence qui risque de compromettre l'avenir de la jeunesse ivoirienne, une restructuration de l'économie informelle de la Côte d'Ivoire s'impose. Cette restructuration viendra mettre de l'ordre dans le secteur minier. Une manière pour le Président ivoirien d'attaquer le taureau par les cornes.

Pour soutenir l'initiative de la mise en valeur du potentiel minier de la Côte d'Ivoire, le Président OUATTARA soutient la politique d'octroi des permis d'exploitation aurifère à des grandes compagnies minières sur toute l'étendue du pays comme gage du développement.

### **MALI:**

## **RANDGOLD RESOURCES ET TAURUS EN JV SUR L'OR DE BAKOLO**

**C'**est confirmé Randgold financera l'étude de pré-faisabilité du projet aurifère de Bakolobi dans le sud-ouest du Mali. C'est les retombés d'un accord de Joint-Venture signé dernièrement entre ce géant minier avec la société Taurus Gold Ltd, rapporte Mining Weekly. En contre partie, la participation de Randgold passerait de 51% à 65%, avec comme préalable de financer aussi l'étude de faisabilité en cas de renoncement de Taurus.

Le permis d'exploitation de Bakolobi couvre 120 km<sup>2</sup> dans une province à fort potentiel aurifère dans le sud-ouest du Mali, à la frontière avec Sénégal.

Taurus Gold Ltd possède un portefeuille important composé de 19 permis couvrant au total 5781 km<sup>2</sup> dans la ceinture de roches vertes birimiennes en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali

Jonathan Schneider, président du Taurus Gold Ltd, voit en Randgold le partenaire stratégique pour ce projet:

« en raison de ses succès records en matière de développement de projets aurifères en Afrique de l'ouest. Ce qui permet à Taurus de concentrer ses ressources sur ses projets en bonne voie en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso », a-t-il commenté.

La société de prospection et d'extraction aurifère Taurus est basée en Afrique de l'ouest où elle estime être « une force concurrentielle dans l'industrie de prospection aurifère.

## GABON : GOLDSTONE RESOURCES DÉCOUVRE UNE VASTE MINÉRALISATION AURIFÈRE À NGOUTOU

(Une sélection de Prosper DAWÉ)



Photo droit réservé

Un site expérimental de la recherche d'indices d'or

**G**oldStone Resources Ltd a mis en évidence, selon une information publiée le 5 juillet sur son site, une « large minéralisation aurifère » dans les deux premières galeries longues de 120m dans le projet de Ngoutou qu'elle détient à 100% dans l'est du Gabon.

Les résultats d'analyse montrent des teneurs de 1,3 g/t d'or sur 16 m y compris 5,6 g/t d'or sur 2m ; 0,4 g/t d'or sur 33,5m et 0,4 g/t d'or sur 32m. « Les premiers résultats de ce programme de forage à petite échelle sont très positifs dans la mesure où ils confirment que ce grand système de l'Archéen recèle de vastes zones de minéralisation aurifère », a commenté Hendrik Schloemann, directeur d'exploration chez GoldStone Resources Ltd.

Selon M. Schloemann, le test n'a touché que 140 mètres sur une longueur totale de 15 km prévue et il est évident que les travaux à venir mettront au jour « les meilleures parties de l'or dont regorge cette zone ».

Le permis du projet Ngoutou couvre 515 km<sup>2</sup> et a été octroyé

en avril 2011, pour une période trois ans renouvelable deux fois pour la même période, à GoldStone Resources Ltd Gabon S.A.R.L, filiale gabonaise à 100% de GoldStone Resources Ltd.

GoldStone Resources Ltd, listée sur AIM, est détenue à 34% par Unity Mining Ltd qui est une compagnie australienne d'exploration et de production aurifère listée sur ASX.

### ANGOLA

## TROIS KIMBERLITES SEULEMENT EN EXPLOITATION IDENTIFIÉES

**L'**Angola n'exploiterait à ce jour que seulement trois kimberlites sur plus de mille couches de kimberlite identifiées dans ce pays, a relevé jeudi le ministre de la Géologie et des mines, M. Francisco Queiroz, rapporté par Angola Press.

Les trois kimberlites constituent les mines en phase d'exploitation desquelles la mine de Catoca représente à elle-seule « 87 pour cent de la production de diamants en Angola », a précisé Queiroz, lors de la Conférence internationale sur le premier centenaire de la découverte de diamants en Angola.

Les autorités de Luanda veulent redresser la situation. Elles se donnent le défi de restructurer et développer le secteur diamantifère existant, d'encourager les investissements privés national et étranger, d'éliminer l'exploitation et le commerce illégal des diamants. Pour y parvenir, Luanda choisit d'actualiser les accords de coopération avec les pays africains producteurs de diamant, notamment la Namibie, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et la République Démocratique du Congo (RDC).

# LA CHUTE DU COURS DE L'OR VA SE POURSUIVRE

*Désinflation dans le monde, éloignement des menaces sur la finance mondiale, perspective de remontée des taux, l'once d'or après sa flambée de 2011 à 1.900 dollars pourrait chuter à 1.000 dollars d'ici à deux ans.*



**L**a flambée du cours de l'or, de 800 dollars début 2009 à plus de 1.900 dollars l'once à l'automne 2011, avait toutes les caractéristiques d'une bulle. Et maintenant, à l'instar de toute flambée des prix des actifs déconnectés des fondamentaux, cette bulle se dégonfle. Au plus fort de cette

flambée, certains investisseurs prédisaient un cours de 2.000, 3.000, voire 5.000 dollars l'once d'ici à quelques années. Mais le cours n'a fait que baisser depuis : moins 30 % depuis son sommet de 2011. Il pourrait encore chuter avant de se stabiliser aux environs de 1.000 dollars en 2015. Pourquoi ? Tout d'abord, le prix du métal jaune a tendance à flamber

lorsque de sérieux risques menacent l'économie mondiale. Pendant la crise financière, même la sécurité des dépôts bancaires et des obligations d'Etat était mise en doute par certains investisseurs. Mais, même dans ce terrible scénario, l'or peut s'avérer un piètre investissement. En effet, au plus haut de la crise financière globale de 2008 et 2009, les

prix de l'or se sont effondrés à plusieurs reprises. Ensuite, l'or se comporte mieux lorsqu'il y a un risque de forte inflation, car il devient encore plus une valeur refuge. Mais, en dépit des mesures non conventionnelles des banques centrales («quantitative



easing»), l'inflation dans le monde est faible. L'allègement de la dette publique et privée maintient la croissance de la demande globale en deçà de celle de l'offre. Les entreprises ont donc peu de marge de manoeuvre dans leur politique de prix du fait d'une trop grande capacité et la marge de négociation des travailleurs est réduite compte

tenu d'un chômage élevé. Un phénomène aggravé par la délocalisation en Chine et dans d'autres pays émergents.

Avec une faible inflation des salaires, il est peu probable que l'on assiste à une inflation forte des biens. Cela étant, l'inflation recule plus encore aujourd'hui globalement du fait de l'ajustement à la baisse des prix des matières premières, en réponse à la faiblesse de la croissance globale. Et l'or suit le recul réel et attendu de l'inflation.

Troisième raison : contrairement à d'autres actifs comme les actions ou les obligations, voire l'immobilier, l'or ne rapporte aucun revenu. Depuis 2009, Wall Street a de meilleures performances que l'or...

Quatrièmement, les prix de l'or ont fortement augmenté lorsque les taux d'intérêt réels sont devenus négatifs. Mais l'amélioration des perspectives économiques aux Etats-Unis et dans certains pays devrait signer la fin du « quantitative easing » et des taux d'intérêt zéro de la Fed américaine et des autres banques centrales.

Cinquièmement, certains ont prétendu que la crise de la dette souveraine inciterait les investisseurs à se détourner des obligations pour se ruer sur l'or. Le contraire est en train d'arriver, car nombre d'Etats pourraient vendre d'importantes quantités de réserves d'or pour se désendetter. L'annonce de Chypre ce printemps d'un projet de vendre une petite fraction - quelque 400 millions d'euros - de ses réserves a ainsi entraîné une chute du cours de l'or de 13 % en avril. Des pays comme l'Italie, qui possèdent des réserves en or massives (supérieures à 130 milliards de dollars), pourraient aussi être tentés de suivre cet exemple. Ce qui ne manquerait pas d'entraîner une baisse supplémentaire du cours.

Sixièmement, certains ultraconservateurs, surtout aux Etats-Unis, ont tellement encouragé la ruée vers l'or que

l'effet a été contreproductif. Pour cette frange de l'extrême droite, l'or est la meilleure valeur refuge contre le risque que représente la conspiration gouvernementale visant à exproprier la richesse privée. Ces fanatiques croient aussi qu'un retour au système de l'étalon or est inévitable, dans la mesure où l'hyperinflation dérive de la « dévalorisation » de la monnaie papier par les banques centrales. Mais, en l'absence de toute conspiration et compte tenu de la baisse de l'inflation et de l'impossibilité d'utiliser l'or comme monnaie, de tels arguments ne sont pas valables.

Une monnaie rempli trois fonctions : elle est un moyen de paiement, une unité de compte et une valeur de réserve. L'or peut être une valeur de réserve, mais il n'est pas un moyen de paiement ; on ne peut pas l'utiliser pour payer ses courses. Il n'est pas non plus une unité de compte ; les prix des biens et des services et ceux des actifs financiers ne sont pas libellés en or.

L'or demeure donc cette « relique barbare » dont parlait John Maynard Keynes, sans aucune valeur intrinsèque et principalement utilisée comme valeur refuge face à des craintes largement irrationnelles. Oui, tous les investisseurs devraient posséder une part très modeste d'or dans leur portefeuille comme couverture contre les risques extrêmes. Mais d'autres actifs réels peuvent constituer une couverture comparable et ces risques extrêmes - bien que toujours présents - sont certainement plus faibles qu'ils ne l'étaient au plus fort de la crise financière globale.

Même si le cours de l'or est susceptible de monter dans les prochaines années, il restera très volatil et accusera une baisse à terme, au fil de l'amélioration de l'économie globale. La ruée vers l'or est terminée.

**NOURIEL ROUBINI**



Or



Cassitérite



Coltan



## PRÉSENTATION SOMMAIRE DE SAKIMA SARL

La Société Aurifère du Kivu et du Maniema est une société par actions à responsabilité limitée.

Son siège social est sis avenue Lt Colonel Lukusa n° 316, à Kinshasa-Gombe (RDC)

Son siège d'exploitation est situé à Kalima (Province du Maniema).

## ACTIONNAIRES

1. La République Démocratique du Congo ;
2. La Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES Sarl) ;
3. La Société pour le Développement Industriel et Minier du Congo, (SODIMICO Sarl) ;
4. La Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC Sarl) ;
5. La Congolaise d'Exploitation Minière, (COMINIÈRE Sprl) ;
6. La Société Anhui Congo d'Investissement Minier (SACIM Sprl) et
7. Le Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification des substances précieuses, (CEEC-Etablissement Public).

## OBJET SOCIAL

La SAKIMA s'occupe :

1. Des opérations d'études, de prospection, de recherche et d'exploitation des substances minérales;
2. Des opérations de concentration, de traitement métallurgique et chimique, de transformation, d'exportation, d'achat, de commercialisation de ces substances minérales et leurs dérivées pour son compte et pour le compte des tiers;
3. Des opérations connexes notamment l'exploitation de bois, l'agriculture, l'élevage, l'entretien du réseau routier desservant les sites d'exploitation.

## PATRIMOINE MINIER DE SAKIMA SARL

A ce jour, SAKIMA Sarl dispose d'un patrimoine minier encore intact, composé de 44 Permis d'Exploitation (P.E) situés à cheval sur trois provinces dites de l'ex-Kivu et Sud-Kivu).

Ces titres miniers recouvrent en totalité une superficie de près de 100.000 Km<sup>2</sup>.

Ces P.E s'étendent de manière discontinue entre 1° Nord et 3,23° Sud de latitude et entre 26,08° et 29,2° de longitude Est, repartis pour la plupart au gré des zones de drainage de trois affluents du fleuve Congo, notamment Elila, Ulindi et Lowa.

Les réserves de coltan et de cassitérite sont inhérentes à des venues pegmatiques intrusives dans le kibarien inférieur.

Par ailleurs, Sakima Sarl dispose de plusieurs cités minières dotées d'unités de traitement, de résidences pour cadres et agents, d'infrastructures hospitalières de référence, d'aires de jeux et de divertissement, etc...

## Autres éléments du patrimoine SAKIMA Sarl

Outre ses Permis d'Exploitation, SAKIMA Sarl dispose de nombreux atouts, dont 5 centrales hydroélectriques propres (voir tableau), ainsi que des unités d'appui à la production minière : ateliers mécaniques, électriques, menuiserie, chaudronnerie, imprimerie offset etc.

| Centrales HE | Puissance | Etat              |
|--------------|-----------|-------------------|
| Kalima       | 5.100 KW  | En fonctionnement |
| Kailo        | 2.100 KW  | A l'arrêt         |
| Punia        | 1.500 KW  | En fonctionnement |
| Lulingu      | 730 KW    | En fonctionnement |
| Moga         | 420 KW    | A l'arrêt         |

SAKIMA Sarl dispose en plus de 9 aérodromes privés situés à Kalima (1200m), Kampene (900 m), Kailo (900m), Lulingu (900m), Punia (860m), Moga (530), Kasese (850m), Saulia (540m) et Obaye

## MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES

En vue de mettre en valeur ses ressources minérales, SAKIMA a réservé certains PE pour exploitation en propre (semi-industrielle et industrielle), et d'autres pour exploitation en partenariats public-privé. La sélection de partenaires pour la conclusion d'amodiations ou des joint-ventures se fera incessamment par appels d'offres, sur instruction du Gouvernement, dans le strict respect des règles de l'art.

A ce jour, Sakima Sarl a déjà conclu quelques contrats commerciaux, notamment avec les sociétés VALKO MINING INVESTISSEMENTS Sprl, et Maniema Mining Company Sprl, (MMC), contrats qui lui permettent de démarrer ses activités minières en 2013.

## FONDATION SAKIMA

Au travers de la Fondation Sakima, la Société entend réaliser ses projets sociaux de développement au profit des communautés locales se trouvant dans ses zones d'exploitations.

C'est ainsi qu'il est prévu la modernisation des hôpitaux de référence de Kalima (360 lits), Punia (220lits), et Lulingu (200 lits) ; ainsi que l'école de Kalima. D'autres projets seront réalisés en harmonie avec les communautés locales et l'État.

Rédaction H. M. M



---

Avec l'appui technique et financier de PROMINES

---



**PROMINES**



Ministère des Mines

Projet d'Appui au Secteur Minier en RDC

PROMINES

